

2016-2021
Procès-verbal n° 12a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 30 octobre 2017, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Pierre-Alain Perritaz

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures

Présence de 70/80 Conseillers généraux et de 4/5 Conseillers communaux (M. Laurent Dietrich excusé).

Excusés: (9): Mmes et MM. Caroline Ayer, Gilles Bourgarel, Laurent Dietrich, Raphaël Fessler, Joël Gapany, Jérôme Hayoz, Eva Heimgärtner, Marine Jordan, Mathieu Perrin et Marc Vonlanthen.

Absent (1): M. Vincenzo Abate.

Scrutateurs: Mme et MM. Caroline Chopard, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Catherine Agustoni, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Vincent Haymoz.

Le Président. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 11^{ème} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 9 octobre 2017, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de levée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 11 de la séance du Conseil général du 19 septembre 2017;
3. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Vincent Pfister;
4. Election d'un membre à la Commission de l'informatique en remplacement de M. Vincent Pfister;
5. Crédit d'étude de 3'021'000 francs pour l'agrandissement de la patinoire 2, la construction d'un parking et le réaménagement des espaces publics du secteur de Saint-Léonard – Message n° 21;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
6. Mise à disposition de la patinoire Saint-Léonard sous forme d'un droit de superficie et participation financière aux travaux de transformation – Message n° 22;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, Syndic
7. Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires – Message n° 16bis;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles
8. Dépense imprévisible et urgente de 426'287,45 francs pour la reconstruction de la partie effondrée du mur de soutènement de la rue des Forgerons – Rapport;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services (ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 189 de Mmes Gisela Kilde (DC/vl) et Andrea Burgener Woeffray (PS) lui demandant une étude sur les possibilités de simplifier la procédure d'inscription à l'accueil extrascolaire en vue de faciliter le travail de l'administration et des parents;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 6 de Mme et M. Gisela Kilde et Jean-Frédéric Python (DC/vl) lui demandant une étude sur la procédure, l'organisation et la mise en œuvre des conseils des parents;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 9 de MM. Daniel Gander et Claude Gremaud (UDC) lui demandant d'étudier l'aménagement, dans les plus brefs délais, d'un trottoir provisoire ou d'une passerelle permettant de relier en toute sécurité les immeubles 7 (a, b et c) et 9 de la Route-Neuve au chemin d'accès menant à l'esplanade Jo-Siffert;

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 10 de Mme et MM. Thomas von Gunten (UDC), Jean-Noël Gex (PLR), Jean-Jacques Métrailler (MLI) et Caroline Chopard (Verts) lui demandant d'étudier la création de nouvelles installations en faveur des sportifs pratiquant le skateboard, les rollers, la trottinette et le vélo BMX;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 11 de Mmes et MM. Béatrice Acklin Zimmermann, Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Alain Maeder (DC/vl), Jérôme Hayoz et Lise-Marie Graden (PS) lui demandant d'étudier l'instauration d'une zone 30 dans le quartier du Bourg;
15. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 47 de Mmes et M. Sandra Sabino, Geneviève Liaudat et Martin Kuhn (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une mesure de conciliation entre vie familiale et professionnelle pour les employé-e-s de la Ville de Fribourg concernant la garde d'urgence, temporaire et intermédiaire de leurs enfants;
 - n° 48 de Mme et MM. Lorraine Ducommun, Alexandre Grandjean et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de créer un espace de jeux d'eau en ville de Fribourg;
 - n° 49 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réfectionner la partie montante du chemin de Breitfeld depuis l'intersection chemin de Lorette et Beau-Chemin;
 - n° 50 de Mmes et MM. Marine Jordan, Geneviève Liaudat, Immaculée Mosoba, Martin Kuhn et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de soutenir financièrement les ludothèques de la ville, au même titre que les bibliothèques;
 - n° 51 de Mme et MM. Simon Murith (DC/vl), Vincenzo Abate (Verts), Mario Parpan (CG-PCS) et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'une politique efficace de lutte contre le gaspillage alimentaire en ville de Fribourg;
 - n° 52 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Geneviève Liaudat (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une enquête sur la place des enfants dans la ville;
 - n° 53 de MM. Bernhard Altermatt (DC/vl), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Pascal Wicht (UDC), Elias Moussa (PS), Oliver Collaud (Verts) et Maurice Page (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier (et de transmettre à la DICS) un projet d'enseignement ou de classes bilingues;
 - n° 54 von Hr. Bernhard Altermatt (CVP/glp) und Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP), die den Gemeinderat ersuchen die Handlungsstrategie hinsichtlich der dringend notwendigen Erweiterung des Agglomerationsperimeters ("Neue Agglo") auszuarbeiten;
 - n° 55 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal de revoir le tarif des places de stationnement en ville de Fribourg et de revenir au tarif maximal de 1 franc/heure;

16. Réponse aux questions:

- n° 47 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg et à la création de la provision pour l'abaissement futur du taux technique;
- n° 49 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'incidence d'une taxe de stationnement et aux difficultés d'accès au parking public extérieur de Beaumont-Centre;
- n° 51 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la journée de la propreté "Clean-Up-Day" des 8/9 septembre 2017;
- n° 53 de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) relative aux autorisations octroyées par le Conseil communal pour des manifestations sur le pont de Zaehringen;
- n° 57 de M. Matthieu Loup (PS) relative au soutien que pourrait apporter le Conseil communal aux structures d'accueil extra-familial souhaitant déposer une demande d'aide financière auprès de l'Office fédéral des assurances sociales;
- n° 60 de M. Martin Kuhn (PS) relative à l'autorisation de se rendre à l'école en vélo pour les enfants scolarisés;

17. Divers.

1. Communication du Président

Le Président. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf.supra).

Suite à la démission de Mme Valérie Rück du Conseil général avec effet au 17 juillet 2017, M. Jean-Luc Dreyer a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine, avec effet au 23 octobre 2017. M. J.-L. Dreyer, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Suite à la démission de M. Vincent Pfister du Conseil général avec effet au 30 septembre 2017, M. Thanh-Dung Nguyen a été proclamé élu au Conseil général par le Conseil communal et assermenté par le Préfet de la Sarine, avec effet au 23 octobre 2017. M. T.-D. Nguyen, je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs. (Applaudissements).

Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel et vous rappelle également qu'il est strictement interdit de manger et de boire dans la salle.

Je vous informe que le Bureau a décidé de limiter le temps de parole à deux minutes pour la présentation des candidatures aux Commissions (cf. art. 50 RCG). Cette limitation concerne les points 3 et 4 du présent ordre du jour. Les propos dépassant cette limite ne seront pas enregistrés et ne figureront pas au procès-verbal.

Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Autrement, personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous rappelle également que notre règlement nous contraint à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.

Selon l'article 51, alinéas 3 et 4 du RCG, une fois que la discussion de détail est close, les rapporteurs/euses et le Conseil communal sont invités à répondre aux interventions et à se déterminer à leur sujet. Après prise de position des rapporteurs/euses, le ou la Président-e peut donner à nouveau la parole aux membres auxquels il a été répondu s'il s'agit de rectifier une inexactitude manifeste ou d'apporter brièvement une clarification.

En ce qui concerne les élections aux Commissions permanentes, je rappelle en particulier que l'article 26 alinéa 2 du RCG stipule que les président-e-s des partis ou groupes présentent au Bureau, par écrit, leurs propositions de candidat-e-s.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée. Il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

Enfin, je vous remercie d'apporter, avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

Suivant l'avancée des débats, nous ferons une pause vers 21.00 heures.

2. Approbation du procès-verbal n° 11 de la séance du Conseil général du 19 septembre 2017

Le Président. Y a-t-il des remarques quant à ce procès-verbal?

Rugo Claudio (PA).

Primo.

Le 19 septembre 2017 à 21.15 heures, M. le Président, vous me demandiez de châtier mon langage; et bien derechef, je vais vous charrier et corriger le vôtre.

Non, je n'ai point vociféré "Ta gueule" comme Daniel Cohn-Bendit le fit au Parlement européen. Qu'elle aurait été votre réaction, M. le Président?

J'ai simplement souligné la contradiction entre l'installation de panneaux solaires sur le toit de la nouvelle école primaire de la Vignettaz et les propos de politique nationale contradictoires tenus par Mme la Conseillère communale sur le nucléaire.

Je vous cite le procès-verbal n°11, page 902: "*Nous avons pris note de vos remarques vis-à-vis de ce Message. Par contre, vos messages personnels envers de la Conseillère communale, Mme A. de Weck, ne sont pas de mise dans cette assemblée et je vous prierai dorénavant de châtier votre langage ou je devrai sévir*".

Je veux bien noter qu'il y a un "de" de trop. "de Weck" s'écrit de avec d minuscule et Weck, avec la majuscule. Jusqu'ici, le préfixe distinguo, particule héritée de l'aristocratie française, est respecté. Par contre, j'apprends par le procès-verbal n°11 que l'on doit aussi imputer le "de" à Conseillère communale.

Secundo.

Je ne concorde point avec les nombreux changements infligés au niveau des procès-verbaux. En effet, vous omettez de transcrire ce qui fut dit en séance par les différents intervenants. En particulier, de peur d'être cité, comme je l'ai fait à différentes reprises - proposition n°1, postulat n°4 et 21 -, vous voulez faire taire les propos de l'amiral, M. le Syndic, de la Vice-Syndique, et de trois généraux de service et simplement écrire "annexes mentionnées".

Par ailleurs, il est faux de transcrire l'entier des postulats et propositions alors qu'à la première séance, seul le titre est énoncé par le postulant ou la postulante, comme la loi le prescrit.

Vous créez, par vos incessants changements, des précédents où le lecteur assidu des procès-verbaux perd son latin.

Il convient dès lors de revenir à l'ancienne formule, via le Bureau compétent, sans quoi le Président du Parti des Artistes se verra dans l'obligation d'interjeter son troisième recours par devant la Préfecture de la Sarine. Et nous sommes au fait de la surcharge manifeste de travail dont est nantie ladite autorité.

Ma devise antinomique en la matière serait: faisons les choses sans changement, mais faisons les bien!

Tertio.

C'est vrai: on ne rigole pas beaucoup dans cet auditoire. Fribourg, malgré ses deux lacs - Schiffenen et Pérolles - n'est pas au bord de la Méditerranée... ce qui excuse la faute grammaticale de notre estimé Secrétaire de Ville adjoint, M. Mathieu Maridor, lorsqu'il écrit en page 923: "En 2016, contre vents et marrées,..." avec deux r à marées. Sans faire de remous aquatiques, il se peut que lui aussi avait besoin de se détendre et de se "marrer" un tantinet.

Merci de tenir compte de ces remarques.

Le Président. Le procès-verbal est approuvé avec les considérations énoncées. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi qu'à ses collaboratrices.

3. Election d'un membre à la Commission de fusion en remplacement de M. Vincent Pfister

Discussion

Parpan Mario (CG-PCS). C'est un plaisir de vous présenter, au nom du groupe CG-PCS, M. Maurice Page, né à Fribourg en 1962. Il travaille comme journaliste et siège au Conseil général par intermittence depuis 1996. Il est actuellement notre Chef de groupe et je vous demande de soutenir cette candidature pour la Commission de fusion.

Rugo Claudio (PA). À la présente élection, je suis candidat. Le Parti des Artistes présente deux candidats aux prochaines élections du 26 novembre concernant le Grand Fribourg: M. Jean-Daniel Thomas, juriste et musicien né en 1961 et moi-même.

Dès lors, cette élection-ci d'un membre à la Commission de fusion paraît quelque peu perdre de son importance. C'est pourquoi je pose deux questions, à vous M. le Président et à vous représentants du peuple: le Conseil communal a le droit de présenter un candidat. Je crois que c'est M. le Syndic qui a été nommé. J'ai pu voir que les quatre autres Conseillers communaux, alors qu'ils avaient la possibilité d'être élus dans le premier cercle, se sont réinscrits dans les partis pour aussi se présenter.

Le Président. M. C. Rugo, je vous interromps. Vous confondez deux choses. Nous en sommes à la Commission de fusion et non pas à l'élection de la constituante pour la fusion.

M. Rugo Claudio (PA). Mais justement c'est ...

Le Président. Alors maintenant, venez-en à la Commission de fusion, s'il vous plaît.

M. Rugo Claudio (PA). Concernant la légalité de postuler par ces deux biais, est-ce juste ou pas? Je pose simplement ma candidature, vu que vous me coupez encore une fois la parole.

Le Président. Je constate que le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir. Les candidats sont MM. Maurice Page et Claudio Rugo. Je rappelle que selon l'article 15 du RCG, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	68
Bulletins rentrés	68
Bulletins blancs	5
Bulletins nuls	4
Bulletins valables	59
Majorité absolue	30

Est élu M. Maurice Page avec 58 voix. (Applaudissements).

A obtenu 1 voix: M. Claudio Rugo.

4. Election d'un membre à la Commission de l'informatique en remplacement de M. Vincent Pfister

Discussion

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a l'honneur de vous présenter la candidature de M. Thanh-Dung Nguyen, que nous venons de saluer tout à l'heure. Il réintègre notre parlement communal ce soir, mais pour ceux qui étaient là à la législature précédente, vous vous souvenez de lui, puisqu'il a déjà siégé en fin de dernière législature dans notre groupe. Nguyen, c'est évidemment un nom qui vient du Vietnam, ceci vous l'avez compris. Cependant, M. T.-D. Nguyen est Suisse depuis quand même de nombreuses années, et il est surtout professionnellement ingénieur en électrotechnique. Il travaille donc notamment en Suisse, mais aussi parfois plus en Europe, à la remise en état et à la réparation de réseaux et d'entretien de matériel technique. Il nous paraît tout à fait qualifié pour siéger au sein de la Commission de l'informatique et je vous remercie de soutenir sa candidature.

Rugo Claudio (PA). J'ai une demande à vous faire, M. le Président, concernant la fréquence des réunions de cette Commission de l'informatique, car il y a de nombreux problèmes informatiques au Conseil général.

Le 3 et le 4, le système informatique a effacé un Conseiller général, ne l'invitant pas à la sortie du Conseil général annuelle. C'est un problème important et, comme par hasard, ce numéro est tombé sur le Parti des Artistes, le 63 apparemment. Ceci est un premier problème informatique. Le deuxième, c'est la défaillance dans les lectures des fichiers "Pages". Nous sommes en 2017 et il est tout à fait inconcevable que le système informatique du Conseil général ne puisse pas lire des fichiers "Pages". Le troisième sujet, concerne le recours n° 2. Le Secrétariat du Conseil général perd des e-mails. C'est un troisième sujet qui touche la Commission de l'informatique et j'aimerais bien que celle-ci se réunisse. Je félicite M. T.-D. Nguyen pour sa probable élection.

Le Président. Je constate que le nombre de candidat est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 LCo al. 1bis, le candidat peut être élu tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, M. Thanh-Dung Nguyen est proclamé élu sans scrutin. (Applaudissements).

5. Crédit d'étude de 3'021'000 francs pour l'agrandissement de la patinoire 2, la construction d'un parking et le réaménagement des espaces publics du secteur de Saint-Léonard – Message n° 21

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec abnégation que la Commission financière s'est réunie en date du 16 octobre 2017 pour étudier attentivement le Message n° 21

traitant d'un crédit d'étude de 3'021'000 francs pour l'agrandissement de la patinoire P2, la construction d'un parking et le réaménagement des espaces publics du secteur de Saint-Léonard. Pour pouvoir étudier le Message et poser toutes les questions nécessaires à sa bonne évaluation, la Commission financière a eu l'avantage de pouvoir compter sur la présence de M. Thierry Steiert, Syndic de la Ville de Fribourg, Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité, M. Pierre-Olivier Nobs, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et des Sports, Mme Nicole Surchat Vial, Architecte de Ville, M. Antoine Bussard, Ingénieur au Service de la mobilité, ainsi que de M. Pierre Gisler, Chef de Service des sports.

Pour rappel, ce Message concerne un crédit d'étude de 3'021'000 francs en vue de l'agrandissement de la Patinoire P2, de la construction d'un parking de 300 places et du réaménagement des espaces publics sur le secteur de Saint-Léonard. Les coûts globaux de ce projet sont estimés aujourd'hui à 23,5 millions de francs, à +/- 40%.

Sans m'attarder ici sur le financement, ainsi que sur le crédit d'étude qui se trouve aux pages 22 à 24 du Message n° 21, je vais vous livrer un certain nombre de remarques et de réflexions qui ont amené la Commission financière à formuler son préavis.

Tout d'abord, la Commission financière a été quelque peu surprise de la largesse de la marge d'erreur de 40%. Le Conseil communal a expliqué en séance que cette fourchette est due au fait qu'il n'y a ni projet, ni avant-projet, et que c'est bien pour affûter financièrement ce projet que le Conseil communal a besoin d'un crédit d'étude. Il faut néanmoins comprendre ici que le démarrage en côte de la nouvelle patinoire P1 a mis un sérieux coup d'accélérateur au projet de la P2 et que le Service de l'urbanisme et d'architecture devra, si tous les crédits sollicités pour les travaux préparatoires sont acceptés, produire l'avant-projet et le projet de détail, faire la demande d'autorisation et essayer de préparer les plans pour faire les appels d'offres, pour ensuite revenir vers le Conseil général avec un Message pour le crédit d'ouvrage des travaux préparatoires en septembre 2018 déjà. Dire que le planning est serré serait un euphémisme.

Ensuite, la Commission financière a voulu s'assurer que la planification, et en particulier les travaux préparatoires en lien avec le présent Message, ainsi que les travaux de la P1, sont bien coordonnés entre eux afin de trouver certaines synergies et quelques économies d'échelle. Il a été répondu que la Ville travaille en étroite collaboration avec la Société L'Antre SA dans la prévision d'un remaniement total du secteur. Il faut aussi comprendre que les travaux d'aménagement extérieur, notamment avec l'espace Agora, devront servir à la halle omnisports, à la salle des fêtes, à la P1 et à la P2. Il est donc primordial d'avoir une feuille de route commune à toutes les entités vivant sur le site.

En ce qui concerne les subventions du PA3, bien qu'elles ne seront formellement acceptées par les chambres fédérales qu'en automne 2019, elles représentent 40% du projet de réaménagement de la place de sport initialement budgété, soit 40% de 7'140'000 francs et ne peuvent, dans le cas où le coût du projet augmenterait, être extrapolées. De plus, l'Agglo s'est engagée à soutenir le projet à hauteur de 10% de ces fameux 7'140'000 francs si et seulement si les subventions fédérales sont acceptées.

Pour finir, la Commission financière a voulu s'assurer des partenariats avec les fédérations et les clubs sportifs qui prendront forme sur le site. Tout d'abord, la Fédération suisse de Basket a émis une volonté certaine d'occuper des locaux au sein de la nouvelle structure. Si aucun contrat n'est encore

signé, une lettre d'intention stipule néanmoins que la location serait d'une durée minimum de 10 ans et que la location des éventuelles places de parc se fera au prix du marché. Une convention avec la Fédération devrait se dessiner au lendemain d'un feu vert du Conseil général. Ensuite, les 23'000 francs de location du club de patinage artistique resteront acquis, malgré le déplacement de leurs locaux. Le Conseil Communal nous a précisé une fois encore sa politique en matière de sport qui est, contrairement à l'autre ville du canton qui subventionne les sportifs, une mise à disposition des infrastructures sportives.

La Commission financière a préavisé favorablement, avec 8 voix pour et 2 abstentions, le crédit d'étude de 3'021'000 francs pour l'agrandissement de la patinoire 2, la construction d'un parking et le réaménagement des espaces publics du secteur de Saint-Léonard.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.
C'est le 11 octobre que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 21.

Je remercie à mon tour les représentants du Conseil communal et de l'Administration pour les éléments explicatifs et complémentaires apportés durant cette séance. Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai donc pas sur les informations que vous avez déjà pu lire.

Le dossier qui nous occupe ce soir est plus complexe que compliqué. Je veux donc en introduction remercier et féliciter toutes celles et ceux, acteurs privés et publics, qui s'affairent depuis des années à trouver les meilleures solutions pour faire évoluer le site sportif de Saint-Léonard.

Sur le plan des formes, je me dois de préciser que le Bureau du Conseil général nous a confié la mission de préavisé le Message n° 21, mais sans nous transmettre le Message n° 22. Les membres de la Commission ont eu connaissance de ce Message que la veille de la séance du 11 octobre 2017. Vous comprendrez dès lors qu'il n'a pas été aisé pour la Commission d'émettre son préavis en découvrant la partie P1 à la dernière minute. Même si la décision à prendre dans le cadre du Message n° 22 est d'ordre financier, nous pensons que le Conseil général aurait pu être intéressé de connaître l'avis de notre Commission sur le projet que nous allons soutenir par le DDP et la participation financière de 8 millions de francs. Ajoutons ou rappelons enfin que le Message n° 21 concerne un crédit d'étude, donc il sera suivi d'un crédit d'ouvrage, alors que le Message n° 22 vise à passer immédiatement à l'acte en soutenant un projet prêt à être réalisé par un tiers.

Ceci étant dit, je reviens au mandat de notre Commission qui, je vous le rappelle, est d'examiner sous l'angle technique les projets de construction, d'aménagement et d'infrastructures.

La Commission a souhaité attirer l'attention du Conseil communal en particulier sur le réaménagement des espaces publics et l'organisation générale de la mobilité en tenant compte des infrastructures présentes et à construire.

Pour l'agrandissement de la patinoire 2, notre pouvoir de proposition est inexistant, puisque le concept est intimement lié au projet de la patinoire 1, projet d'ores et déjà finalisé par L'Antre SA. Tout au plus, nous saluons le fait que dans le projet présenté, la patinoire 2, quasiment neuve, soit

maintenue, ce qui n'était pas le cas dans les projets divers et variés que nous avons vu passer ces dernières années.

Nous demandons au Conseil communal que les études sur le réaménagement des espaces publics portent en particulier sur les questions de végétalisation. Nous comprenons que l'aire de rencontre doive offrir des surfaces suffisamment généreuses pour pouvoir recevoir diverses activités sans que l'espace ne soit encombré. Toutefois, nous sommes convaincus qu'une analyse approfondie non seulement de l'aire de rencontre mais de tout le périmètre permettra de trouver des solutions novatrices. Que ce soit la couverture des sols par d'autres matériaux qu'un revêtement bitumineux ou la plantation d'arbres ou de buissons, il existe à coup sûr des alternatives pour améliorer la qualité des espaces extérieurs sur ce site.

La Commission soutient le fait que la liaison avec le stade et l'ouest de la route de Morat fasse partie des objets soumis à l'étude, afin de pouvoir définitivement oublier la passerelle prévue par le projet Lorenz de 1990. Une continuité doit pouvoir être assurée afin d'intégrer la route de Morat au site plutôt que d'en faire un obstacle quasi infranchissable.

Au chapitre de la mobilité, bien que nous n'ayons pas de compétences formelles pour apprécier les concepts présentés, nous avons pris connaissance avec un grand intérêt tant des informations contenues dans le Message que des explications très détaillées données par M. le Directeur de la Mobilité et son collaborateur lors de notre séance.

Nous ne doutons pas des compétences et de la bonne volonté du Conseil communal et de son Service de la mobilité. Toutefois, en l'état, nous émettons de fortes réserves quant à une réelle amélioration de la situation. Nous encourageons donc le Conseil communal à poursuivre ses réflexions en collaboration, en particulier, avec la police cantonale et les TPF. Il nous paraît illusoire de penser qu'en augmentant la capacité de la patinoire, le taux de fréquentation de la halle omnisports et en réalisant le PAD H2LÉO, nous pourrions gérer le flux des piétons, des transports publics, des cars et des voitures sans solutions nouvelles. Nous pouvons admettre que la construction de places de parc supplémentaires n'est pas la solution à tous les maux. Mais alors pourquoi le Message ne cite aucune mesure alternative? Qu'en est-il de l'incitation à l'usage des transports publics? Que prévoit le Conseil communal pour les milliers de places de parc privées sur le plateau d'Agy pour que ces places de parc soient rendues accessibles à tous lors de manifestations? La Commission encourage le Conseil communal à explorer ou à réexplorer toutes les pistes permettant de faciliter l'accès aux visiteurs du site pour les manifestations.

Enfin, la Commission a été plus que surprise d'apprendre que le P+R allait être supprimé, obligeant à terme les usagers des chemins de fer à faire deux transferts, l'un de leur voiture à un bus partant des Portes-de-Fribourg et le deuxième, du bus au train, pour se rendre au centre-ville ou en direction de Berne. A quoi va donc servir la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya?

Voilà pour ce qui concerne les considérations de la Commission au sujet de la mobilité. Pour le parking à construire, la Commission se cantonne à recommander au Conseil communal de ne pas oublier, lors des études, de compter scrupuleusement le nombre et surtout le coût des micropieux. Lors de quasiment toutes les réalisations sur ce site, il a été dit que la mauvaise qualité du sol était connue. Mais au moment des décomptes finaux, c'est souvent ces fameux micropieux qui ont porté le chapeau des surcoûts! "Chat échaudé craint l'eau froide".

Pour terminer, la Commission demande au Conseil communal de prendre toutes les mesures afin de garantir une coordination parfaite des opérations à mener sur le site. La partie du projet menée par L'Antre SA et celle placée sous la responsabilité de la Ville doivent avancer de concert. Des garanties financières au calendrier des travaux, tout doit être clair et précis afin d'éviter des retards ou des blocages. Le site de Saint-Léonard va rester tout au long du chantier en activité, ce qui veut dire que tout devra être mis en œuvre pour assurer le succès!

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est par 5 oui, aucun non et 2 abstentions que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Tout d'abord, je tiens à remercier les deux Présidents pour leurs rapports. Ces rapports reflètent les discussions engagées que nous avons eues en Commission. J'aimerais relever tout d'abord les aspects intéressants et positifs de ce Message qui se sont perdus un peu et dans les discussions en Commission et dans les rapports des Présidents des Commissions.

Tout d'abord, nous avons l'opportunité, voire la chance, de pouvoir développer tout un secteur sportif à l'entrée de la ville, idéalement atteignable par les transports publics. Nous avons l'opportunité de créer un site sportif de portée nationale et nous pouvons améliorer l'offre pour la population en améliorant les locaux pour les utilisateurs de la P2, c'est-à-dire pour les écoliers et les habitants. En même temps, l'occasion se présente de réunir tous les collaborateurs du Service de sports sur un seul site. Mon collègue, Directeur des Sports et de la Mobilité, vous présentera tout à l'heure plus en détails le programme et les aspects de la mobilité et du stationnement.

La critique la plus entendue en lien avec ce Message n° 21 est celle que la description de ce qui devrait être aménagé, ce qui devrait être construit et ce qui devrait être développé sur ce site est insuffisante. J'abonde dans votre sens et je fais les remarques suivantes.

Les travaux d'agrandissement et de rénovation de la patinoire 1 seront réalisés par une société privée, comme vous avez pu le lire dans le Message que nous traiterons tout à l'heure. En parallèle, la Ville de Fribourg a engagé les réflexions sur les infrastructures connexes dont les travaux doivent être effectués de concert avec le projet de la P1. Ces travaux concernent les programmes interreliés des locaux de la P1 et de la P2, mais également tous les travaux préparatoires, comme les installations techniques, le déplacement des aérorefroidisseurs, les fouilles, l'introduction des câbles TV, les canalisations des eaux usées et des eaux claires, le bassin de rétention, ainsi que l'introduction du chauffage à distance (CAD) sur le site.

Sans aucun montant au budget et surpris par la vitesse à laquelle le projet de la P1 avance, il est pour l'heure impossible de vous présenter un Message comme le Conseil communal en a l'habitude.

Ce Message n° 21 est une demande de crédit d'étude allant du développement de l'avant-projet - d'où les +/- 40% - à l'établissement d'un devis général pour:

- l'agrandissement de la P2;
- un parking de 300 places;
- le réaménagement des espaces extérieurs.

Aucun projet n'existe pour le moment, aucun avant-projet non plus.

Afin d'avancer au rythme du projet de la P1 et afin de synchroniser les travaux de manière optimale entre la P1 et la P2, le Conseil communal a opté pour une mise en concurrence sous forme de procédure sélective en deux temps, compatible avec les marchés publics. Un concours ne semblait pas être approprié vu les volumes déjà bâtis et vu l'urgence dans le temps pour rester en phase avec la construction de la P1. Le Conseil communal a donc approuvé la procédure sélective en deux temps, dont le premier est l'appel à candidatures et le deuxième, l'appel d'offres. Cette procédure est détaillée aux pages 20 et 21. Au terme de l'appel d'offres, l'équipe DZ Architectes, à Genève et BG ingénieurs conseils SA, à Lausanne ont été retenus. Cette équipe aura pour tâche:

- d'agrandir la P2 selon le programme donné et de chercher la meilleure solution architecturale afin d'arriver à un site construit cohérent;
- de proposer un parking en silo, hors sol, à implanter dans la continuité des bâtiments entre la P1 et P2. Nous avons entendu - et je ne peux que prendre à cœur ce que vous venez de dire, M. le Président de la Commission de l'édilité -, que sur ce site-là, nous avons un terrain qui est très instable. C'est aussi la raison pour laquelle il n'est pas prévu de faire un parking souterrain;
- de créer sur ce site Saint-Léonard des espaces extérieurs cohérents et englobant tout le périmètre coloré en vert clair dans la figure 15 à la page 20 du Message. Ceci est le défi le plus grand.

La Commission d'aménagement a examiné le dossier en séance du 4 octobre 2016 et a préavisé favorablement la demande préalable moyennant la prise en compte des éléments suivants:

PAD

La limite de construction se situant sur le bord externe du trottoir (route de Morat et allée du Cimetière), il est important d'intégrer le traitement des espaces publics des deux côtés de la route (galerie interne au bâtiment, traitement des trémies sur la route souterraine, etc.). En outre, elle estime que l'accès des flux piétons devrait être amélioré. Elle a aussi insisté pour qu'il soit amené de la qualité dans le traitement de l'Agora, pour l'étude d'une amélioration de la végétalisation et pour qu'il y ait de la perméabilité du sol sur l'ensemble du périmètre, en tenant compte du fonctionnement des utilisateurs.

Bâtiments

- un traitement symétrique des façades, du portique et de l'espace de l'Agora, était initialement prévu lors du concours, faire évaluer le projet en traitant cet aspect;
- prévoir une végétalisation des abords et des toitures dont le parking, avec ses conséquences économiques et statiques sur la superstructure;
- envisager la possibilité de poser des panneaux solaires avec végétalisation;
- démontrer la conformité des gradins (pente, accès).

Il y a du pain sur la planche pour l'équipe sélectionnée. Le but premier devra donc être de pallier les manques de qualité évidente et de mener une réflexion globale pour les aménagements extérieurs, en tenant compte du fait que l'aspect fonctionnel de l'Agora devra être conservé pour des raisons sécuritaires.

Les propositions pour les espaces extérieurs que vous trouverez dans le Message pour le crédit d'ouvrage devraient comprendre:

- le réglage des niveaux;
- le revêtement du sol;
- l'éclairage;
- le mobilier urbain;
- les espaces laissés verts.

L'estimation sommaire des coûts de l'ouvrage s'élève, selon un chiffrage effectué par RegTech, mandataire de la P1, et par la Ville, à 23'580'000 francs. Le montant pour le crédit d'étude s'élève à 3'021'000 francs et comprend également, comme annoncé, l'étude de l'avant-projet. Ce montant est supérieur à celui annoncé dans le Budget 2017 en catégorie III. Il y a un écart de 71'000 francs. A ce stade, la hauteur de la participation de l'Agglomération est incertaine. Elle peut aller, dans le cas idéal, jusqu'à 40% pour les espaces extérieurs.

Le calendrier est encore une fois très serré - nous tenons le cap - et nous vous proposons de vous présenter un Message en deux volets:

- a) crédit d'ouvrage des travaux préparatoires, pour rester en phase avec la construction de la P1;
- b) crédit d'ouvrage proprement dit.

Selon cet échéancier prévisionnel, la mise en service sera pour 2021, peu après l'inauguration de la nouvelle patinoire P1 pour Fribourg-Gottéron.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité et des Sports. Je ferai une prise de position assez sommaire, dans la mesure où je pense plutôt répondre aux questions concernant notamment la mobilité et le stationnement pendant le débat. Cependant vous avez, dans le Message qui vous est présenté ce soir, au niveau de la mobilité, deux éléments qui sont importants: l'accès au site au quotidien et l'accès au site pendant le match.

Ce que je peux affirmer, c'est que ce qui vous est présenté ce soir va améliorer grandement la situation actuelle. J'ai entendu le Président de la Commission de l'édilité, qui estime qu'on pourrait faire mieux, et je crois que le Conseil communal partage son analyse. Cependant, il faut savoir que ce qui vous est présenté ce soir est un compromis entre différentes problématiques d'accessibilité, de sécurité, d'intervention, entre différents acteurs privés et publics, l'ECAB et j'en passe. Il s'agit aussi, bien entendu, d'un compromis politique entre deux communes qui seront touchées par le projet, à savoir, la Ville de Fribourg et la commune de Granges-Paccot. Ce qui vous est présenté aujourd'hui, c'est le meilleur compromis que l'on puisse faire pour cette situation. Il est évident qu'à l'avenir nous espérons pouvoir encore optimiser et améliorer cet accès et cette mobilité.

Concernant le stationnement, les enjeux décrits dans le Message sont à résumer de la manière suivante. Il y a le stationnement avant la construction du projet H2IéO, qui présentera sur le site dont nous parlons ce soir 430 places de stationnement en usage quotidien et un programme augmenté pendant les manifestations d'importance. Celui-ci verra l'accessibilité de stationnement augmenter à 630 places. Une deuxième phase, qui est très bien documentée dans le Message, explique qu'après la construction du projet H2IéO et le déplacement du P+R à Forum Fribourg, le site fonctionnera avec 300 places de stationnement au quotidien et 508 pendant les manifestations d'importance. Bien entendu, sur ce site, vous l'avez également vu, nous souhaitons et nous allons créer 200 places de

stationnement supplémentaires, en remplaçant, au même endroit, les 100 places de stationnement actuellement sur le site par la construction d'un parking en silo de 300 places. Il faut savoir que le site est soumis à un Plan directeur intercommunal et qu'à l'intérieur de celui-ci, nous avons environ 3'000 places de stationnement. Je rejoins ce qu'a dit le Président de la Commission de l'édilité concernant l'usage de ces places et je pense en effet que le Conseil communal est de votre avis. On devrait pouvoir mieux mutualiser et utiliser ces places de stationnement à l'intérieur du Plan intercommunal. La Ville de Fribourg peut faire une partie du travail. Toutefois, qui dit intercommunal, dit qu'une autre partie du travail revient à une autre commune.

Concernant les sports, le Message qui vous est soumis ce soir va finalement profiter du déplacement d'une partie des programmes des locaux publics, qui sont actuellement dans la P1 et qui vont être reconstruits dans la P2, pour profiter de l'opportunité d'imaginer un programme visant à rassembler le Service des sports, qui est actuellement éclaté sur plusieurs sites. Le secrétariat avec le Chef de Service de l'Edilité - en précisant qu'à l'Edilité, on verrait certainement d'un bon œil de récupérer certaines surfaces. L'autre partie du personnel œuvre sur le site Saint-Léonard. Il est évident que d'avoir un Service des sports rassemblé simplifierait et permettrait d'optimiser sa conduite. La deuxième opportunité, c'est notre fameuse halle de basket qui est voisine de la P2. Celle-ci est la seule en Suisse à être homologuée FIBA (Fédération internationale de basketball). Nous avons l'opportunité d'accueillir sur la P2 la Fédération suisse de basketball. Elle souhaite s'installer pour dix ans en payant le prix du marché et être notre locataire. Il est évident que cela renforcerait le pôle de basket de Fribourg d'avoir la meilleure et la plus belle salle de basket de Suisse et la Fédération suisse de basketball sur le site. Finalement, c'est ce jeu de domino P1/P2 qui donne ces opportunités en matière de programmation sportive.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Allenspach Christoph (PS). Il paraît instantanément clair que le dossier – ou plutôt cet amalgame de dossier – relatif au Message concernant la patinoire 2 n'était pas vraiment mûr. Lors de la demande d'un crédit d'étude, le Conseil général peut s'attendre à ce que le Conseil communal clarifie tout d'abord quelques objectifs avant de lancer le projet. Le crédit ne concerne pas seulement l'étude d'un projet de construction et d'aménagement, mais également les domaines politiques des sports, de la mobilité et des espaces publics.

Le Conseil communal nous dit que la Ville n'est plus au service du sport d'élite, mais au service des activités sportives de toute la population. Le groupe socialiste soutient ces propos à fond. Toutefois, nous devons malheureusement constater que la Ville doit rouler pour les plus grands clubs, notamment le HC Fribourg-Gottéron, par la force des choses. Les concernés répètent à tout moment combien ce club contribue à l'image de notre ville. Nous doutons que ce club suscite de l'intérêt au-delà de ses propres supporters. Des villes de la taille de Fribourg ne sont pas à envier: de tels clubs représentent un gouffre financier pour elles. On discutera des frais pour la patinoire 1 tout à l'heure, mais même les investissements pour la patinoire 2 profitent majoritairement au HC Fribourg-Gottéron et aux autres clubs d'élite sur le site. Les frais pour la construction d'un parking peuvent encore être rentabilisés à terme, contrairement à l'aménagement des espaces publics qui vise, en l'état, à faciliter l'afflux du public lors de grandes manifestations. J'y reviendrai. L'extension de la patinoire 2 n'apportera rien de plus pour les écoles et le public. Il n'y aura pas d'heures de glace supplémentaires, comme le Chef de Service nous a expliqué.

Le Message est extrêmement discret en ce qui concerne les aspects du Service des sports. Le Message nous propose 160 m² dont 25 m² pour le bureau du Chef de service, ce qui correspond au dimensionnement d'un séjour dans un appartement de quatre pièces. On nous propose un bureau de secrétariat pour trois personnes de 30 m² et un bureau d'exploitation. Ceci suscite des questions. Est-ce que le Conseil communal vise à étoffer le Service? Si oui, pour quelles raisons? Pourquoi veut-on installer ce Service à Saint-Léonard où il y a les sports d'élite, justement si on veut soutenir les sports pour toute la population? En tant que service public pour toute la population, ne serait-il pas mieux d'être accessible au centre-ville comme aujourd'hui? Cela devra encore être discuté.

Le groupe socialiste soutient les propositions dans le domaine de la mobilité, mais je dois dire que nous ne partageons pas les avis exprimés tout à l'heure dans ce domaine par le Président de la Commission de l'édilité. Personnellement, j'étais un peu étonné. Ils correspondaient à ceux d'une minorité de la Commission. Nous avons néanmoins deux vœux. Premièrement, il faut limiter les places de stationnement à 430 unités dès la construction du parking. Maintenir une offre supplémentaire lors des manifestations n'est aujourd'hui plus acceptable. Une restriction correspond à la politique actuelle de mobilité qui favorise les transports en commun et la mobilité douce. Cette politique soutenue par exemple par la construction de la nouvelle halte de train et l'aménagement du chemin cyclable et piétonnier le long des voies de chemins de fer depuis le centre-ville. Deuxièmement, nous demandons que le Conseil communal discute sérieusement avec le Canton pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, notamment aux abords de la route de Morat où on avait promis de supprimer le transit à niveau, ce qui n'est toujours pas le cas jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, il y a vraiment une discussion à mener au sujet du danger lié au transit à niveau lors de grandes manifestations.

L'aménagement des espaces publics reste un souci aux yeux du groupe socialiste. Comme je l'ai déjà dit, en l'état, l'aménagement sert prioritairement aux nouveaux accès à la patinoire 1. Ceci est insuffisant pour pallier les manques de qualité actuels des espaces extérieurs, comme nous le promet le Conseil communal (p. 20 du Message). Il nous dit, en outre, qu'il ne sera plus possible de planter des arbres sur ce secteur. Cela veut dire que seuls les arbres abattus seront compensés lors de la construction de la patinoire 2, ce qui a été promis il y a quelques années (page 10). Pour le groupe socialiste, une végétalisation des toitures des nouveaux bâtiments n'est de loin pas une alternative suffisante. Nous sommes de l'avis qu'une arborisation reste possible, par exemple, le long de l'allée du Cimetière ou du chemin Saint-Léonard, ainsi que sur l'Agora même. En plus, les façades des bâtiments et les cloisons métalliques des puits d'aération de la galerie de la Poya se prêtent à la végétalisation. Il faut rendre ce site plus agréable et éviter de renforcer l'îlot de chaleur qu'il représente aujourd'hui.

Sans être vraiment satisfait, une faible majorité du groupe socialiste approuve ce Message. Certains membres se prendront la liberté de s'abstenir. Lors de l'élaboration du projet, il faudra nécessairement des améliorations substantielles.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 21 demandant un crédit d'étude de 3'021'000 francs pour l'agrandissement de la patinoire 2, dite P2, la construction d'un parking et le réaménagement des espaces publics du secteur de Saint-Léonard.

En préambule, nous regrettons fortement que le Conseil communal ait décidé de traiter séparément les Messages de la P2 et de la P1. Nous en comprenons évidemment les raisons aux lectures des deux Messages. Néanmoins, il y a de nombreuses questions qui ont animé nos réflexions quant à ces deux Messages qui sont évidemment fortement liés.

Le Message n° 21 présente une vision globale du site de Saint-Léonard allant jusqu'à 2030. Notre groupe salue la vision, la ligne politique du Conseil communal d'augmenter le nombre de places de stationnement avec la construction de ce futur parking sur le site de Saint-Léonard. Et ce, même si l'augmentation du nombre de places de parking reste très timide et devrait inclure des places de parking supplémentaires sur le secteur des anciens Abattoirs, lorsque la piscine et des locaux pour le tertiaire y seront construits. Aussi le groupe libéral-radical demande au Conseil communal de faire un maximum d'efforts pour que ce futur parking puisse atteindre ses objectifs de rentabilité et des recettes estimées à environ 500'000 francs par année. De manière globale, nous déplorons tout de même le plafonnement des places de stationnement par rapport à la situation actuelle, alors qu'il y aura jusqu'à 1'800 personnes supplémentaires dans la P1 lors des matchs de Gottéron. Pour terminer ce point concernant le parking et la mobilité, ne faudrait-il pas déplacer l'arrêt de bus Stade-Patinoire vers l'entrée de l'Agora, prévoir sur les plans des emplacements pour des véhicules transportant des personnes handicapées et déplacer les 28 places P+R sur celles des anciens Abattoirs pour la piscine et les bureaux à construire et ne pas les supprimer?

Par contre, nous nous posons aussi de sérieuses questions quant à la Salle des fêtes. Qu'en adviendra-t-il? Où pourrions nous organiser les lotos des clubs et sociétés de la ville de Fribourg? Y a-t-il une réflexion dans ce sens du Conseil communal? En effet, l'organisation des lotos est nécessaire à la survie des clubs et des sociétés de la ville de Fribourg, comme vous le savez toutes et tous.

Enfin, le montant de l'aménagement des espaces publics, estimé à 6,2 millions de francs avec un subventionnement possible de 3,57 millions de francs, est trop élevé et n'est pas prioritaire pour le moment, selon notre groupe. L'aménagement des espaces publics est peut-être ainsi réalisé dans certaines communes riches de notre pays. Malheureusement, et connaissant la situation financière de notre commune, ne serait-il peut-être pas judicieux de revoir à la baisse ces aménagements prévus?

En résumé, si nous votons le crédit d'étude, c'est pour que les coûts de ces trois ouvrages puissent être mieux chiffrés avec un programme allégé pour les espaces publics. Le groupe libéral-radical se montre ainsi très critique par rapport à cette demande de crédit d'étude de 3'021'000 francs. Néanmoins, le groupe libéral-radical soutient la réalisation d'infrastructures sportives modernes et des solutions de mobilité efficaces, notamment des parkings de qualité ainsi que des services publics efficaces. Dans ce sens, le Message n° 21 répond partiellement aux attentes du PLR. C'est pourquoi, notre groupe dans sa majorité le soutiendra.

Rapport du groupe des Verts

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts a pris connaissance du Message n° 21 relatif au crédit d'étude pour l'agrandissement du bâtiment de la P2, la construction d'un parking et le réaménagement des espaces publics du secteur.

Dans ce dossier, comme dans d'autres, nous saluons la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant et de le faire avec une certaine célérité. Au vu des informations dont nous disposons au

travers du Message, nous craignons toutefois, qu'en l'occurrence, des choses aillent un peu trop vite. En effet, si une vision claire et pondérée se dégage pour quelques éléments du projet, d'autres laissent l'impression que la Commune ne sait pas encore exactement où elle souhaite aller. Autrement dit, à nos yeux, certains points du dossier n'ont pas encore atteint un degré de maturité suffisant dans les intentions pour mériter une étude concrète en vue de leur réalisation. Un temps de réflexion s'impose encore. Dans ce contexte, nous relevons notamment que les fonctions que seront appelés à assumer les différents espaces publics du secteur, ne sont pas encore suffisamment définies. Nous craignons qu'en l'absence d'une attention particulière à ce propos, ils finissent par devenir une sorte de terrain vague sans qualification spéciale entourant un ensemble architectural saturé et sans unité. Le Conseil communal souhaite-t-il que la population puisse jouir de ces espaces? Le sol sera-t-il, en partie au moins, perméable? Quelle sera la végétalisation? Que faut-il faire des places de parc qu'on prévoit de réserver aux grandes manifestations? Faut-il réserver ces places de parc aux grandes manifestations? Quand il n'y aura pas de manifestation, si on suit le processus prévu, elles ne seront pas occupées par des véhicules. C'est bien, mais est-ce suffisant? Qu'y aura-t-il à la place? Une autre utilisation que le vide peut-elle être envisagée? Le déplacement du P+R est-il vraiment la meilleure solution? Enfin, au vu du nombre des différents acteurs présents sur place, nous nous demandons comment ce projet s'inscrit dans la cohérence qu'il faut absolument donner, dès aujourd'hui, au secteur de Saint-Léonard?

Aujourd'hui, nous n'avons pas les réponses que nous souhaiterions à ces questions et proposons donc le renvoi du Message n° 21, afin de mieux définir les contours de l'étude à réaliser. En effet, nous ne souhaitons pas être mis devant des faits accomplis au moment de la demande de crédit de construction, au motif que tout est allé très vite. Nous n'adhérons pas à l'idée qu'il faudrait se précipiter maintenant sous prétexte qu'un autre projet privé, très connexe, a connu un coup d'accélérateur. Nous pensons, au contraire, qu'il faudrait plutôt agir de concert et avancer à un rythme qui convient à toutes les parties.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). C'est avec le plus grand intérêt et l'attention voulue que le groupe UDC a analysé le Message n° 21. Les longues discussions qui ont résulté de ces cogitations n'ont pas permis de définir une position unanime du groupe, quand bien même ce dernier est composé en majeure partie de sportifs convaincus et de fans du HC Fribourg-Gottéron. En résumé, nous relevons les points suivants:

1. Le groupe UDC est parfaitement conscient de la situation difficile dans laquelle se trouve le Conseil communal de la Ville de Fribourg dans le cadre des négociations relatives à la mise aux normes de la patinoire P1 dans laquelle évolue le HC Fribourg-Gottéron. Il est évident que la Ville doit se plier de plus ou moins bonne grâce au calendrier des travaux entrepris par des investisseurs responsables de la mise en conformité de la patinoire 1 selon les exigences posées à un club qui évolue en ligue nationale A. Ainsi, la Commune est une fois de plus prise de vitesse et se voit contrainte de planifier dans l'urgence des travaux imposés par des synergies évidentes existant entre deux chantiers dont les travaux se recoupent en partie. Relevons à ce sujet le déplacement d'une grande partie des canalisations et d'autres travaux qui seront pris en charge au prorata par L'Antre SA et par la Commune.
2. Le réaménagement de l'Agora en un espace public de qualité est une excellente idée. Ces transformations profiteront autant à L'Antre SA / Gottéron qu'à la Commune. N'aurait-il pas

été indiqué de demander une participation au partenaire de la Commune dans cette affaire? Il en va de même pour le parking, du reste totalement insuffisant vu son utilisation programmée. Rappelons qu'à une époque pas si lointaine, la Commune avait envisagé un parking public d'au moins 600 places sur le site des abattoirs! L'implantation d'un P+R digne de ce nom, couplé à l'arrêt des CFF de la Poya, eut été idéale.

3. L'aménagement des bureaux du Service des sports et de la Fédération de basket par une surélévation de la P2 est une bonne chose et peut être donné en exemple de densification.
4. Depuis des années, le groupe UDC insiste sur la production d'énergie propre, notamment à l'aide de panneaux solaires. Rien n'est dit à ce sujet, ni dans le cas de l'agrandissement de la P2, ni dans le contexte de la construction du parking. Nous partons du principe que cette lacune sera corrigée si ces projets se réalisent!
5. Inutile de dire notre inquiétude lorsque nous constatons dans le détail du montant du crédit d'étude que l'estimation sommaire des coûts de l'ouvrage se situe à +/- 40% en raison de l'absence de projet.
6. S'il est au moins un point capital positif à relever c'est que le projet aberrant de la démolition de la patinoire communale P2 n'est plus à l'ordre du jour!

En conclusion, le groupe UDC a la désagréable sensation de se trouver dans une situation sans alternative. Ou si alternative il y a, elle est tellement improbable, voire impensable, que l'on n'ose même pas l'envisager. Pressée par le temps et d'autres contraintes, la Ville engloutit plus de 3 millions de francs de frais d'étude dans un projet dont le résultat n'est de loin pas satisfaisant. Ce manque d'approfondissement se constate dans d'autres projets, notamment par les nombreuses oppositions dont fait l'objet le projet de la requalification du Bourg que nous avons également critiqué à l'époque, justement au motif d'une mobilité bloquée!

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a réfléchi à ce Message no 21. Je souhaite apporter ici une réflexion plus politique que directement technique puisque ce montant doit servir à étudier les choses de manière plus précise.

Une première série d'éléments concerne la nécessité de ce projet. Une deuxième série concernera l'intérêt et les opportunités et, enfin, il reste pas mal de questions ouvertes sur lesquelles nous attendons quelques réponses. La nécessité première est de disposer d'une piste de glace pour le sport amateur et le public, dont le rôle est assuré par la P2. La deuxième nécessité est de se réapproprier l'espace public de l'Agora, le libérer des verrues et des voitures afin de recréer un espace cohérent et convivial et de restaurer les cheminements qu'ils soient piétonniers, cyclistes ou pour les véhicules à moteur. Il y a aussi une même nécessité de revoir la circulation des transports publics en particulier lors des manifestations, le bus et aussi le train. En outre, on nous a expliqué la nécessité d'assainir les réseaux techniques, eaux, gaz, électricité, froid et chaleur. Enfin, il y a la nécessité de revoir la question du stationnement, en particulier lors des manifestations. Il ne faut pas oublier la gestion de la mobilité et aussi la question de la sécurité, puisque lors des manifestations, il faut pouvoir aussi envisager de pouvoir évacuer rapidement et en toute sécurité ces bâtiments où il y a beaucoup de spectateurs.

J'en viens aux différents intérêts et opportunités pour la Ville. La première opportunité est de pouvoir loger le Service des sports de la Ville, qui est disséminé aujourd'hui en différents endroits. Il y a aussi l'intérêt de pouvoir utiliser et louer des surfaces, notamment à la Fédération suisse de Basket, comme on l'a encore confirmé ce soir et d'avoir un parking qui permette de rentabiliser, au moins en partie, cet investissement. Il y a aussi un intérêt évident à renforcer le site sportif de Saint-Léonard et, enfin, à terme, il y a un intérêt important à remanier l'ensemble de la zone, c'est-à-dire l'espace de la zone sportive mais aussi du cimetière, du parc de la Poya et de la future piscine. Nous sommes effectivement concernés par un enjeu assez important pour cet accès à la Ville de Fribourg et pour ce site sportif.

A présent, il reste quand même de nombreuses questions et je partage en bonne partie celles qui ont déjà été émises par les personnes qui se sont exprimées avant moi. C'est un investissement important de 23,5 millions de francs en l'état actuel +/- 40%. Nous risquons donc bien de nous trouver à plus de 30 millions de francs sans beaucoup d'efforts. Il manque assez clairement dans ce Message ce que je pourrais appeler un business plan, en tout cas quelques idées concernant l'exploitation de la P2 et du parking, leurs coûts et les revenus. Ce sont des questions qu'on a posées en séance de la Commission financière. Nous avons eu quelques réponses, mais qui sont évidemment loin d'être complètes. Les questions de la qualité des espaces et de l'aménagement extérieur, de l'arborisation et des espaces verts ont déjà été évoquées ici. Enfin, il reste une question importante, c'est celle de la mobilité, de la circulation sur la rue de Morat. Qu'envisage-t-on pour la circulation? Fermer la rue à la circulation? D'en faire une zone 20 km/h, une zone 30 km/h? Que faire du trafic résiduel? Qu'en est-il du passage des bus? Que fait-on pour la mobilité douce? Il y a là encore des points qui ne sont, à notre avis, pas assez développés et sur lesquels une réflexion doit encore se faire de manière plus importante. Cela a déjà été dit aussi, nous avons quand même le sentiment un petit peu désagréable d'être mis sous pression par les promoteurs de la P1, ce qui fait que nous devons, nous, avancer aujourd'hui avec un projet qui, effectivement, ne semble pas très mûr et pour lequel pas mal d'éléments sont en suspens et où manquent carrément, notamment les éléments techniques.

Cela dit, l'ensemble du projet présente quand même, à nos yeux, des améliorations évidentes, tout en devant accepter un certain nombre de compromis. C'est avec cette conclusion que je termine et que le groupe CG-PCS approuvera le Message n° 21.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Bugnon Marc (DC/vl). Le groupe DC/vl a examiné le Message n° 21 avec toute l'attention qu'il mérite. Il exprime d'abord sa satisfaction de voir ce dossier avancer d'une manière qu'il souhaite cette fois décisive.

Une grande joie, un cri du cœur d'abord: l'amoncellement hétéroclite de conteneurs actuellement coincé entre la vétuste patinoire actuelle et la halle multisports, cette sorte de bidonville qui accueille les visiteurs de Fribourg à l'entrée nord de la ville, devrait enfin disparaître et déjà pour l'image de notre cité, ce sera un gain très appréciable.

Ensuite, et j'anticipe un peu sur le Message n° 22, on a dit à plusieurs reprises qu'ils étaient si intimement liés, je dirais que l'on apprécie ou non le sport en général, le hockey sur glace en particulier, chacun doit reconnaître l'apport du HC Fribourg-Gottéron pour la ville, pour la région et pour le canton, et l'on doit reconnaître surtout l'affection que lui portent de nombreux Fribourgeois.

Ce club est devenu au fil des décennies un élément de notre patrimoine, et un patrimoine ça doit être entretenu et ça doit être mis en valeur. Et d'une certaine manière, à l'heure où l'on parle tellement de la fusion durant cette campagne électorale, je dirais que l'effort que la Ville consentira pour ce projet montrera aussi qu'elle assume ses responsabilités dans l'intérêt de l'ensemble de la région et du canton.

Un point positif qui a été soulevé par plusieurs préopinants et que notre groupe entend saluer particulièrement, c'est la conservation de la patinoire P2, construite en 2010, sauf erreur de ma part. Rappelez-vous qu'on nous disait, il y a quelques années seulement, que sa destruction au profit de l'agrandissement de P1 était absolument inévitable. Cela aurait été un gaspillage éhonté contre lequel notre groupe s'était élevé à l'époque. Finalement, il est heureux qu'une solution qui permette à la fois de conserver P2 et d'agrandir et d'assainir P1 ait pu être trouvée.

Sur le principe de l'octroi de ce crédit d'étude, le groupe DC/vl est donc unanimement positif. Par contre, il souhaite faire état de quelques inquiétudes et de ses questions sur des points particuliers. Nous restons préoccupés par la question de la disponibilité des places de stationnement. Que ce soit d'ailleurs aux horizons 2021 ou 2030, comme évoqué tout à l'heure. Nous sommes parfaitement conscients des exigences des autorités cantonales et de celles de l'Agglomération. Toutefois, ce n'est pas une raison pour ne pas exprimer ici nos craintes et nous savons qu'elles sont partagées par une bonne partie de nos concitoyens et nous estimons que le Message y répond insuffisamment.

Nous nous demandons si le plafond des 430 places de parc est bien adapté au site, non pas tel qu'il est aujourd'hui, mais tel qu'il va évoluer. Conserver le même nombre de places tout en les concentrant en un seul secteur, c'est une chose. C'est bien. Mais le site va se densifier considérablement. Il va accueillir des prestations de plus en plus importantes dans les années à venir, pas seulement celles de la patinoire agrandie, puis celle de la piscine, mais aussi celles de toutes ces activités qu'il est prévu de greffer sur la nouvelle patinoire et sur la future piscine. Cela impliquera non seulement des usagers plus nombreux, mais aussi des employés qui exploiteront les infrastructures, qui occuperont les surfaces de bureau ou les surfaces commerciales qui seront créées dans le cadre des partenariats public/privé que l'on nous vante si souvent.

Nous ne militons certainement pas pour la construction de places de parc à tout-va, ce n'est pas le propos du groupe DC/vl. Nous estimons en l'occurrence que les besoins spécifiques d'un tel site, qui attirera des utilisateurs qui viendront de très loin à la ronde, sont sensiblement sous-estimés déjà pour les besoins quotidiens du site, sans parler encore des besoins extraordinaires ou des besoins spécifiques aux manifestations d'importance, par exemple, aux différents matchs qui se déroulent sur le site. En tout cas, sur ce point, le Message ne dissipe-t-il pas nos inquiétudes.

Pourtant, et cela a été dit et répété, sur le périmètre élargi, il y a de nombreuses places de parc qui desservent les innombrables centres commerciaux, centres commerciaux qui, commercialement, se phagocytent les uns les autres. Dieu sait s'ils sont bien pourvus en places de parc et on s'étonne quand même que le Message ne fasse pas état de contacts, de projets de conventions, que sais-je, pour que la complémentarité et la cohérence de l'offre soit assurée.

Cette sous-estimation, qu'on soit favorable ou non au trafic individuel motorisé, risque de poser d'importantes difficultés pour la gestion de ce site, alors même que nous y investissons - et on l'a trop répété déjà - des dizaines de millions. Il serait très regrettable d'entraver la gestion d'un site pour lequel nous investissons précisément autant.

Le P+R soulève des questions de la part de notre groupe. La perspective de le déplacer à terme vers les Portes-de-Fribourg - et qui sait, peut-être, un jour, plus loin encore - est logique, mais le Message tel qu'il est rédigé laisse planer un doute sur l'affectation des surfaces de parking qui seront ainsi dégagées du silo. Est-ce qu'on a la garantie qu'elles resteront toutes à disposition de la desserte du site? Existe-t-il un risque de nous retrouver dans la situation déjà connue à la Gare routière avec des surfaces de parc existantes mais juridiquement inutilisables? Nous souhaiterions voir nos craintes écartées sur ce point.

L'Agora du site - et le représentant du groupe socialiste s'est fait l'écho de ce souci aussi -, à ce stade des réflexions, bannira tout végétal. Le site pourrait donc ressembler à une morne plaine minérale dominée par un immense et très imposant monolithe de béton. C'est en tout cas l'impression qu'on peut avoir. On nous laisse entrevoir, sauf erreur dans le Message, une très hypothétique végétalisation des toitures. Nous espérons, pour notre part, que cette étude relativement coûteuse portera malgré tout sur cet aspect qui ne nous semble pas totalement négligeable. On parle beaucoup, et à juste titre, des fonctionnalités de cette réalisation, et nous aimerions aussi parler de la qualité de la réalisation, de la qualité de vie de ses utilisateurs.

Les plans d'accessibilité ensuite qui sont présentés extrêmement succinctement dans le Message soulèvent un certain scepticisme de la part de notre groupe. On a l'impression qu'on attend un peu monts et merveilles de la seule concentration du parage en une seule zone. Cela nous semble beaucoup trop optimiste. La principale source du problème dans ce secteur, à notre avis, n'est pas forcément la recherche des places de parc par les véhicules individuels, mais tout simplement l'importance du trafic de transit et l'impossibilité de séparer les flux des transports publics des transports individuels. C'est un problème bien plus global, et notre groupe estime que le futur concept d'accessibilité pour les jours de manifestations, qui figure au ch. 3.3.1.2 du Message, est présenté de manière particulièrement lapidaire. Et encore, lapidaire est-il un terme qui est peut-être encore trop flatteur pour cette présentation qu'on pourrait plutôt qualifier de lacunaire. Nous voyons pour notre part l'expression tout simplement d'une certaine impuissance et voilà qui n'est pas de nature à rassurer sur le fonctionnement futur de la mobilité sur ce site déjà congestionné et qui est, semble-t-il, destiné à l'être toujours davantage. En tout cas, nous espérons que lorsque les demandes de crédits de construction nous seront présentées, des explications autrement plus détaillées et plus convaincantes nous soient présentées.

Enfin, nous nous réjouissons aussi de voir, quant à nous, - ce n'est pas le cas de toutes les personnes qui se sont exprimées tout à l'heure -, de voir une mystérieuse Fédération sportive nationale implanter son siège sur ce site. Un peu comme Lord Voldemort: c'est celui que tout le monde connaît mais dont personne n'ose dire le nom, alors je continue à ne pas dire le nom de la Fédération sportive nationale importante. C'est une très bonne chose, nous félicitons les efforts qui ont été faits d'avoir pêché ce poisson, même s'il reste un peu nébuleux pour l'instant. N'aurions-nous pas, - et c'est tout à l'opposé d'autres propos qui ont été tenus ici -, les moyens d'être encore plus ambitieux? On nous vante, et à juste titre, ce site sportif qui est probablement unique en Suisse quant aux atouts qu'il réunit du point de vue de la présence de si nombreuses infrastructures sportives différentes, par son accessibilité par les transports publics et privés, par sa localisation à la frontière des langues. La Riviera lémanique, on le sait, concentre les fédérations sportives internationales dans le sillage du CIO. Fribourg n'aurait-il pas les moyens, lui aussi -, peut-on rêver un peu de temps en temps dans ces rapports faits au Conseil général -, d'être un pôle au niveau national pour les fédérations sportives? Nous, nous le croyons, nous l'espérons et en tout cas, nous encourageons le Conseil communal à

poursuivre sa quête dans la matière de faire valoir simplement, d'abattre simplement les atouts dont nous disposons.

C'est sur cette ultime note positive que le groupe DC/vl vous invite d'abord à rejeter la demande de renvoi qui vient d'être formulée, puis à voter le cas échéant le crédit d'étude qui vous est soumis.

Rugo Claudio (PA). Le Conseil communal a découvert, grâce au Service archéologique, un flacon poussiéreux contenant la potion magique. Les dix travaux d'Astérix peuvent commencer.

D'abord le Bourg, puis la Gare. Maintenant la patinoire, puis la piscine en face. C'est vrai, les mots d'ordre sont pierres, pierres et pierres. D'ailleurs, ce projet-ci est probablement piloté par un autre Pierre: M. Pierre Gisler, Chef de service des Sports. Avant tout, on perçoit dans l'introduction du Message, la fibre patriotique du "Allez Gottéron". On pourrait nous demander de construire une nouvelle patinoire sur la lune qu'on voterait un oui obligatoire. Et encore une fois, Pierrot la lune serait content.

Gottéron, pour moi, cela a commencé "en bas" à l'âge de sept ans. Beaucoup de souvenirs liés à la glace et, plus tard, à la musique avec les concerts de Spliff Radio Show ou de Johnny Hallyday. En montant à la périphérie de la ville, d'aucuns, anciens de la Basse, nous ont balancé des "Ils ont vendu leur âme". Les anciennes paires de patin au cuir bruni ont été rangées dans les armoires; fini les coups de crosse au bord de la "Saane".

À propos de Bruni:

"On me dit que nos vies ne valent pas grand-chose, elles passent en un instant comme fanent les roses...". Aujourd'hui, on me dit que les patinoires sont comme les roses, elles passent en un instant, en 35 ans.

Afin d'analyser le projet présenté, je me propose de gommer le mot "Gottéron", ceci dans le but de mettre de côté l'affect, l'émotionnel; en deux mots, le Pathos.

Le Conseil général de la Ville de Fribourg a souvent eu droit à des plans lisibles et je fais remarquer que le Message n° 21 déroge à cette convenance. Cela provient d'un trop plein d'informations intégrées aux cartes, spécialement les légendes, et qui une fois mises en page deviennent rapetissées. Eu égard aux nombreux représentants du troisième âge de ce Conseil, une loupe d'appoint aurait eu raison d'être.

Je constate que les PAD - Plan d'aménagement directeur - se suivent: PAD I, PAD II, PAD III, et tout ceci lu sur un PAD: un iPad!

Redéfinir les orientations des PAD dans un espace-temps restreint, c'est reconnaître ses propres limites intellectuelles passées. On peut dire que les concepteurs de l'époque ont manqué de vision. Ils avaient la longue-vue, mais avaient oublié le chiffon pour nettoyer l'objectif.

Sur le périmètre en question, la tonalité était calme et mineure. Le cimetière donnait le la avec un triple piano: ppp morendo. La langue universelle de la musique est l'italien: j'espère que ce passage sera transcrit tel quel dans le procès-verbal. Et, dans un premier temps, c'est une Salle des fêtes qui fut construite. À l'heure d'aujourd'hui, elle n'a pas trouvé son public. La fête prendra l'eau avec l'installation de la piscine située en vis-à-vis. La renommer "salle des lotos" correspondrait plus à la

réalité du terrain et ainsi satisferait nos Conseillers généraux "seniors", amateurs de jambons et de gros lots.

Puis vint non loin, le temps du commerce en tout genre. Et maintenant place aux sports. Seulement, c'est bien ce pré-carré que l'on a bétonné avec la patinoire 1, patinoire 2. Le projet pont de la Poya a cimenté et cimenté encore des hectares jadis verts.

On cherchera encore mille excuses financières - recherche d'un partenariat privé pour la future piscine - pour bétonner encore sur les terrains des anciens Abattoirs.

Pour en venir au bâtiment-même, patinoire I: les gradins en places debout sont éliminés ou rapetissés peut-être, pour asseoir le public dans un premier temps. Pour la sécurité nous confirme le Message; plus probablement sécurité financière, afin de remplir le tiroir-caisse du club de hockey, aubergiste et grand tenancier de la buvette de la piscine de la Motta. On se mélange encore une fois les pinceaux avec grand art.

Les liens entre l'économie et le politique - dont les Messages n° 21 et 22 en sont la propre déclinaison - glissent des jours heureux; ils trouvent terrain d'entente dans le contrat individuel de M. Sprunger; contrat entièrement pris en charge par la Banque Cantonale de Fribourg! Il serait intéressant de savoir si c'est un CDD ou un CDI.

Du reste, si les Conseillers/lères communaux/ales désirent monter de classe salariale, il leur faudra à nouveau enfiler les patins... les patins à glace, je précise.

Eh bien, je vous le dis encore une fois, comme les anciens de la Basse, c'est vendre l'âme du hockey que d'éliminer la possibilité donnée à la classe moyenne de se retrouver côte à côte, vibrer, tanguer dans les moments de liesse, debout pour chanter. La foule est là pour encourager son équipe, debout sur les gradins... quand les résultats placent Fribourg-Gottéron en haut du tableau. Elle devient éparse lorsque lorgne la relégation.

Pour mémoire, à de multiples reprises, les slogans "Allez Gottéron" furent substitués par "Sauvons Gottéron"!

Afin de ne point perdre la confiance que les électeurs ont mis dans le Parti des Artistes et respecter le choix de chacun dans son épanouissement personnel, que celui-ci soit sportif ou culturel, je ne m'opposerai point à ce crédit. Toutefois, sans l'appuyer non plus: la balustrade pourrait céder. Dans ce cas précis, le vote blanc me siéra.

J'ai quelques nota bene:

Nb1: Fribourg-Gottéron, comme les bains de la Motta, sont régis en tant que SA. M. le Syndic nous l'avait rappelé dans un précédent discours. Or la définition de la SA, la voici: *"la société anonyme est la forme juridique la plus courante pour les sociétés de capitaux. Elle correspond aux entreprises qui ont des besoins en capitaux élevés. A l'origine, l'identité des actionnaires s'effaçait derrière celle de la société, d'où le qualificatif 'anonyme'"*. Je peux affirmer qu'aujourd'hui les SA publiques ou semi-publiques retrouvent l'entier de leur anonymat passé et constituent la forme juridique idéale pour le mélange des genres et des responsabilités engagées.

Nb2: En page 19 du Message, on apprend que le Service des sports veut déménager de l'avenue Joseph-Piller. On dirait que les différents Services aiment les rocade. L'auberge de jeunesse a été sacrifiée pour faire place au Service de l'aide sociale. Le Service de la Police locale se voit déjà dans la caserne des pompiers de l'avenue Granges-Paccot. Eh bien, je saisis l'occasion et demande une réaffectation des locaux laissés vacants pour les artistes de Fribourg. Merci d'en prendre note.

Nb3: Je m'hasarde à une question à deux balles: est-ce que le tarif des places de parc sera de un ou deux francs?

Nb4: Après-demain, la Toussaint. J'espère que les vociférations seront modérées pour garder la paix des morts, que ceux-ci soient mis en bière dans le marbre pour les riches, ou au jardin des souvenirs pour les pauvres... en pensée avec mon ami Raymond et avec tous les artistes oubliés à jamais. D'ailleurs, avec des places gratuites, assises ou debout, avec des loges (caviar, champagne et petits fours à volonté), on me dit qu'il y a une grande patinoire aux glaces éternelles chez Saint Pierre.

Gander Daniel (UDC). Je lis à la page 17 du Message n° 21 qu'à l'horizon 2030, le P+R sera déplacé vers les Portes-de-Fribourg. N'est-ce pas là une erreur, car selon l'affluence, il y a chaque fois ou à chaque match, un danger réel pour les usagers sortant de la chaussée Alpes et sur la sortie de l'autoroute? En plus, selon la situation future, ces mêmes usagers devront tourner au giratoire de la route du Lac et se diriger vers les Portes-de-Fribourg. De là, de nombreux piétons s'engageront sur les voies donnant accès à l'autoroute et en ville. Voilà donc encore des dangers supplémentaires créés inutilement.

Pour ma part, je vous suggère, d'ici 2030, de vous pencher vers la construction d'un P+R à proximité de Forum Fribourg. Ceci rendrait service aussi à cette installation pour les manifestations éventuelles. Cela éviterait aussi de nombreux inconvénients pour tous les usagers de la route et de l'autoroute.

Gex Jean-Noël (PLR). Le Message n° 21 me laisse quand même un peu insatisfait, car pas mal de zones d'ombre apparaissent.

Sur le plan économique, je dois dire que j'ai du mal à justifier les 7,2 millions de francs pour créer des bureaux et des vestiaires dans la P2. On a parlé avant que la P2, on ne la touchait pas. Mais en fait, il faut se rendre compte que pour l'intégrer au site, on va faire passer sa hauteur de 8,6 mètres à 21 mètres. Donc, c'est de là que les coûts apparaissent et pour moi, ils sont disproportionnés. J'aimerais qu'on réponde à mon interrogation question et qu'on puisse me préciser si j'ai bien lu et bien compris ce Message.

La deuxième question, qui témoigne de mon incertitude, on en a déjà parlé, concerne la salle des fêtes. Selon mes informations, le contrat liant la Ville à l'InterSociétés a été dédit pour l'année prochaine. Qu'en est-il réellement? Cette salle des fêtes serait utilisée par Gottéron SA dès le printemps prochain jusqu'à l'été 2020, soit durant la durée des travaux pour ses activités de restauration. Est-ce que la Ville a une alternative pour l'organisation des lotos? Quelle est la réflexion de la Ville sur l'affectation de ce bâtiment? Pourquoi ne pas inclure une étude sur la création d'une Maison des sports? La Ville et le Canton, du reste, ont été abordés par la société Aim4excellence pour étudier cette possibilité. Pourquoi n'avoir pas saisi cette opportunité pour donner une cohérence sportive à ce centre sportif?

J'ai encore une dernière question. Quel est l'état exact des procédures auprès de la DAEC pour le PAD? Est-ce vraiment maintenant que l'on doit voter ce crédit? Sans réponses convaincantes, je soutiendrai la proposition de renvoi du groupe des Verts.

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Je regrette d'avoir été mal compris par M. le Vice-Président de la Commission de l'édilité et le rapporteur du groupe socialiste sur le thème de la mobilité. Je répéterai donc les trois questions que j'ai posées. Le Conseil communal a déjà répondu à l'une des trois. Mais alors pourquoi le Message ne cite aucune autre mesure alternative en parlant des places de parc? Qu'en est-il de l'incitation à l'usage des transports publics et, finalement, que prévoit le Conseil communal pour que les milliers de places de parc privées sur le plateau d'Agy soient rendues accessibles à tous lors de manifestations? Pour les autres interventions, la Commission n'ayant pas été visée, je n'ai pas d'autres commentaires.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'aimerais vous remercier pour toutes les interventions, tout particulièrement celles qui encouragent le Conseil communal à aller de l'avant. Je vous remercie, au nom du Conseil communal, pour l'encouragement à développer un vrai site sportif présentant un ensemble cohérent. Beaucoup de remarques relèvent du dicastère de mon collègue M. P.-O. Nobs. Il y répondra par la suite. Pour ma part, j'aimerais répondre à quelques intervenants comme suit.

J'aborde premièrement la question de la maturité insuffisante du projet de la P1. Malheureusement, sans un crédit d'étude, un projet ne pourra pas être développé, donc il en restera au stade d'immature. Le PAD est actuellement à la DAEC pour examen final et approbation. Le programme de la P2 a été validé. Ainsi, les bases sont réunies pour se mettre à l'élaboration d'un projet.

Concernant les espaces publics, des efforts seront à faire et je me permets de répéter qu'un projet doit être établi. Il est juste que les arbres ne pourront plus être plantés à l'allée du Cimetière. L'implantation d'arbres devra se faire ailleurs et le périmètre entier, tel que dessiné dans le Message, devra être traité avec une attention particulière. Ceci explique mon étonnement par rapport aux propos d'un Conseiller général disant que le montant pour les espaces publics devrait être revu à la baisse. Par rapport à votre inquiétude, M. le Conseiller général J.-N. Gex, concernant le PAD, sachez que le dossier de modification a été soumis au SeCA dans un premier temps, le 8 novembre 2016. Le retour de l'examen préalable a eu lieu le 20 février 2017. Les communes de Granges-Paccot et de Fribourg ont, par la suite, mis le PAD à l'enquête. Suite au traitement de deux oppositions, le Conseil communal a adopté le PAD lors de sa séance du 19 septembre et l'a transmis à la DAEC pour examen final et approbation. Tout est donc en bonne voie.

Vous nous donnez, Mmes et MM. les Conseillers généraux, la feuille de route, et je vous remercie de nous la donner pour chercher des solutions énergétiques renouvelables, des solutions pour des espaces extérieurs, cohérents et conviviaux, des solutions pour une véritable végétalisation du site et des solutions pour créer un site sportif cohérent. Nous tâcherons de prendre tous ces éléments en considération dans le développement du projet.

A M. C. Rugo, j'ai envie de répondre que la ville grandit et qu'elle se développe. Ceci est également le cas des Services de l'administration communale.

Je passe maintenant la parole à mon collègue M. P.-O. Nobs pour les autres aspects, tels que la rentabilisation des parkings, le plafond du nombre de places de parc, la salle des fêtes, le programme de la P2, du Service des sports, ainsi que pour toutes les autres remarques.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité et des Sports. Je vais essayer de répondre à toutes les questions. J'ai pris passablement de notes et je vais commencer par répondre au groupe socialiste.

J'ai entendu votre remarque, M. C. Allenspach, concernant le concept communal du sport et la volonté du Conseil communal de privilégier le sport populaire, le sport pour tous. C'est vrai, le Conseil communal a cette volonté, mais dans le cadre de ces deux Messages, au fond, ce que présente le Conseil communal, c'est une opportunité historique de découpler le sport business du sport communal. En fait, en acceptant ce Message, vous allez privilégier le sport populaire. En effet, il est vrai - vous avez raison - qu'aujourd'hui, parfois, le Service des sports de la Commune est assez impliqué, je dirais même parfois imbriqué dans les tenants et aboutissants de la patinoire P1. Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de couper le cordon ombilical et de laisser le sport business aller de l'avant avec ses propres règles et de remettre le sport communal sur le rythme qui doit être le sien, à savoir, privilégier le sport populaire. Pour ce qui est des parkings, je vous remercie, vous avez raison. Le parking que nous souhaitons construire est un parking que nous allons pouvoir rentabiliser. A toutes les personnes qui ont parlé de rentabilisation et de manques dans le Message par rapport aux éléments financiers, je précise qu'aujourd'hui, il s'agit d'un crédit d'étude - comme l'a dit Mme A. Burgener Woeffray - et que nous n'avons pas de projet précis. S'ils ne sont pas là, c'est simplement parce que nous allons devoir d'abord faire une étude. Et puis, concernant ce parking, il y aura différentes phases. Il y aura une phase où il y aura un P+R, des visiteurs clients et puis des locataires, des locataires du site sportif notamment. C'est vrai que quand on va utiliser une partie de ce parking pour du P+R, le P+R en lui-même ne va rien rapporter. Mais il y aura d'autres phases où justement le P+R ne sera plus dans ce parking. On va devoir effectivement faire ce phasage et calculer le nombre de locataires. On aura les locataires du projet H2léO de la piscine qui viendront louer des places dans ce parking. Tous ces aspects de rentabilité, le Conseil communal vous donne sa parole, vous les aurez lors de la demande du crédit d'ouvrage. Mais aujourd'hui, laissez-nous les étudier. Quant à la P2, elle va continuer de servir au patinage artistique, aux clubs amateurs, aux mouvements juniors de hockey et au patinage public. Toutefois la P1 va également continuer d'assurer ces éléments. On le verra tout à l'heure dans l'analyse du Message relatif à la P1.

Etoffer le Service des sports! Le Service des sports est arrivé à un tournant et doit se réorganiser. Il a fait son introspection, et votre membre dans la Commission des sports sait exactement tous les travaux d'introspection qui ont été faits. Nous avons besoin d'engager un coordinateur des sports et nous avons besoin de mieux gérer l'exploitation des sports, notamment sur trois secteurs. Un secteur qui va s'occuper du site sportif Saint-Léonard, un secteur qui va s'occuper des piscines et un secteur qui va s'occuper des autres installations. Et puis nous sommes dans une phase je dirais de pré-fusion. Dès lors, avoir un Service des sports capable de gérer et de s'agrandir - pourquoi pas? Parce qu'il y aura d'autres infrastructures dans les Communes avec lesquelles, je l'espère, nous aurons la chance de fusionner - s'avèrera plutôt être un avantage. Et puis pourquoi sur le site Saint-Léonard, à proximité de Gottéron? Tout simplement parce que c'est là que nous avons l'essentiel des installations sportives. C'est pour pouvoir lui donner cette cohérence et pour pouvoir travailler en symbiose avec le personnel qui est sur place, de manière à assurer la meilleure conduite. A noter que nous sommes très proches de Granges-Paccot. Ainsi, assumer et avoir une administration publique

importante à proximité d'une Commune voisine avec laquelle nous souhaitons fusionner est clairement, pour le Conseil communal, un élément qui mérite d'être évalué.

Pour ce qui est des transports et des places de parc, j'ai entendu que vous souhaitez maintenir l'offre quotidienne. Comme je l'ai dit en préambule, cette proposition, c'est le fruit d'un compromis entre différents acteurs, entre différentes parties, entre différentes Communes aussi. Malheureusement, le Conseil communal ne pourra pas entrer en matière. Cet état de fait s'applique également à ceux qui demandent d'ailleurs plus de places de stationnement. Je dirais qu'aujourd'hui, pour le Conseil communal, il a été très difficile d'augmenter la capacité du site en respectant les dispositions légales de l'Agglomération et celles du Canton. C'est chose faite. Cela a été difficile. Si on enlève ou modifie un tout petit peu la recette et la chronologie, eh bien simplement on fait capoter le projet. Et c'est dans l'intérêt d'aucun groupe ici, j'en suis convaincu, de faire capoter le projet. M. C. Allenspach, je reviens sur votre remarque concernant la route de Morat, la sécurité et le fait que cette route de Morat pourrait être pacifiée en surface, alors que nous avons un carrefour en dénivelé qui permet, par le passage souterrain d'assurer le transit. Vous avez raison de vouloir pacifier la route de Morat en surface. J'ai d'ailleurs entendu des propositions de zone 20 km/h, de zone 30 km/h. Sachez que ce n'est pas le Conseil communal qui s'y oppose. Le Conseil communal est parfaitement de votre avis. Il est de l'avis, d'ailleurs, de tous les groupes qui ont exprimés ce souhait. Tout simplement, le Conseil communal, jusqu'à ce jour, a été, je dirais, refroidi dans ses ardeurs par les dispositions et les volontés cantonales. Cependant, ce n'est pas pour autant qu'il se décourage et ce n'est pas pour autant qu'il ne continue pas de s'engager. Et croyez-moi, j'espère que dans le COPAR du plateau d'Agy, nous pourrions mettre cet élément à l'ordre du jour et arriver à nos fins. Le Conseil communal a des limites de compétences et, en l'occurrence, nous sommes clairement dans les limites de sa compétence.

Pour ce qui est du PLR, je vous remercie M. D. Krienbühl de l'intérêt pour ce projet. Je crois que j'ai déjà répondu aux questions en lien avec l'augmentation timide des places de stationnement et j'ai entendu vos efforts pour les rentabiliser. Alors oui, ce qu'on va faire, c'est une grande première dans cette Commune. On va construire un parking en ouvrage, un parking qui va être payant. A ma connaissance, ça va être le premier parking en ouvrage payant que la Commune de Fribourg va construire. C'est un élément étonnant, c'est un élément historique. Le Conseil communal a compris qu'il est important qu'il le construise lui-même, qu'il le valorise et qu'il le fasse fructifier et, finalement, que les bénéfices reviennent à la Commune. Habituellement, par le passé, ce sont toujours des promoteurs privés qui l'ont fait. Cette fois-ci, c'est la Commune qui va le faire. Alors oui, c'est un travail nouveau pour lequel nous sommes en train de nous former. Le Chef de service de la mobilité est en train de se former pour pouvoir faire en sorte d'optimiser les rendements de ce parking. Le Conseil communal en a la ferme volonté. Concernant les recettes de 500'000 francs que vous avez avancées - je l'ai dit à la Commission financière - il s'agissait d'estimations c'était des estimations à la louche. Le Conseil communal reviendra lors du crédit d'ouvrage avec des chiffres consolidés. Concernant le déplacement de l'arrêt de bus vers l'Agora, eh bien, comme je vous l'ai déjà dit, il s'agit d'aspects de mobilité, fruits d'un compromis. Aujourd'hui, ce qu'il y a d'intéressant dans ce Message, c'est qu'on va pérenniser l'arrêt de bus sur la route de Morat. Aujourd'hui, l'arrêt de bus se situe sur l'allée du Cimetière. Vous aviez un questionnement par rapport aux accès pour personnes à mobilité réduite. Nous allons, bien entendu, devoir respecter la loi sur les handicapés, puisqu'elle entre en vigueur en 2023. L'arrêt de bus ne sera pas près de l'Agora, comme vous le souhaitez. Il sera, je dirais, sur la route de Morat, devant la patinoire 1. Celui-ci sera, bien entendu, adapté et accessible aux personnes à mobilité réduite. Au sujet des places de parc aux anciens Abattoirs, je crois que j'ai déjà suffisamment répondu. Par contre, concernant la salle des fêtes, oui,

c'est vrai, en autre parce qu'elle est gérée par l'InterSociétés, il s'y produit des lotos, des mariages et différentes types de festivités. Il est vrai que dans le cadre de ce projet, pour faire "disparaître" le plus vite possible le bidonville, Gottéron est en tractation avec l'InterSociétés, qui est le locataire de la Ville. Dans un premier temps, dans cette InterSociétés, il va y avoir ces éléments de restauration et les lotos vont devoir en effet être organisés ailleurs. Ce chantier va durer deux ans. Il faut aussi voir que le comité de l'InterSociétés est composé de retraités actifs dont la moyenne d'âge se situe entre 75 et passé 80 ans. Ces personnes ne vont peut-être pas avoir envie de continuer encore pendant très longtemps cette activité. Le Conseil communal s'en est rendu compte et réfléchit au futur de cette salle des fêtes. Je réponds tout de suite à M. J.-N. Gex: le Conseil communal n'a pas résilié le contrat avec l'InterSociétés.

Concernant les Verts, qui saluent la volonté du Conseil communal d'aller de l'avant et estiment que cela va trop vite, oui je les comprends. Cela va très vite, mais parfois il y a des opportunités et il faut savoir les saisir. C'est aujourd'hui que nous avons cette opportunité. Au sujet des places de stationnement, je crois avoir répondu. Concernant le déplacement de la P2, je vous remercie d'avoir remarqué que nous ne devons pas démonter et casser cette patinoire qui est toute neuve.

Pour l'UDC, je crois que j'ai répondu aux aspects de stationnement. Effectivement, il y avait un projet de 600 places de parc à l'époque. Aujourd'hui, nous sommes en 2017, et les exigences cantonales ont évolué. De plus, nous ne pourrions plus jamais construire autant de places de parc à cet endroit. Concernant le P+R et son déplacement, c'est une volonté du programme du Plan directeur d'agglomération que de mettre le P+R sur une ligne de bus ou sur une ligne de transports publics structurante en périphérie de la ville. Ville veut dire Agglomération et, aujourd'hui, le P+R est trop au cœur de la ville, à l'instar de ce qu'était la situation il n'y a pas très longtemps au Guintzet. Il était donc sensé de mettre ce P+R en périphérie.

Pour le groupe CG-PCS, d'une manière générale j'ai senti à la fois une satisfaction et des questionnements relatifs à ce Message. Il souhaite améliorer les aspects mobilité et les aspects stationnement lors des manifestations. Je l'ai dit, il s'agit d'un compromis. Nous pourrions certainement améliorer les choses, mais, aujourd'hui, il faut s'en tenir au compromis. Remettre en question ces éléments mettrait en péril le projet. Je vous remercie de soutenir la relocalisation du Service des sports ainsi que l'opportunité de construire des surfaces à louer pour la Fédération suisse de basket. J'ai entendu votre questionnement auquel j'ai déjà répondu en lien avec la rentabilité du parking que nous allons construire.

Pour ce qui est du groupe PDC, M. M. Bugnon éprouve, comme le Conseil communal, une satisfaction. Oui, le Conseil communal a fourni passablement d'efforts pour conserver la P2, mais a réussi à le faire. Vous avez des questions au sujet des places de stationnement, comme les autres groupes. Je pense que j'y ai suffisamment répondu et je crois que j'ai également répondu au déplacement du P+R qui était l'une de vos préoccupations. En ce concerne l'accessibilité, vous vous êtes montré sceptique envers la concentration du parcage sur une seule zone. Je dirais qu'il ne faut pas être sceptique quand on concentre le parking sur une seule zone, parce que c'est une opportunité de construire le premier parking en ouvrage payant communal. A la question du transit et de l'impossibilité de séparer les flux, je crois que j'y ai répondu. Nous ne sommes pas maîtres, puisqu'il y a des décisions cantonales qui nous imposent cette situation. Cela dit, nous sommes convaincus qu'il faut faire passer - je l'ai déjà dit - le transit par dessous, pacifier la surface avec une zone 30 km/h et améliorer la sécurité de l'ensemble. Concernant à la salle des fêtes, notamment la possibilité d'accueillir une Maison des sports, je répondrai en même temps directement à la question

de M. J.-N. Gex. Il faut voir qu'aujourd'hui, nous avons la volonté de construire un programme connexe pour la P2 et d'octroyer un DDP pour la P1. Toutefois, nous avons aussi la volonté de faire un projet H2léo, soit une piscine avec un programme immobilier connexe. Ce programme immobilier va servir à trouver des rentrées financières pour la piscine H2léo. Il est vrai que ceux qui espèrent faire construire un programme sur la salle des fêtes ne rejoignent pas l'objectif du Conseil communal. L'objectif du Conseil communal est de trouver des clients potentiels pour ce programme immobilier connexe, qui va être sur le site de la piscine. Si, aujourd'hui, nous construisions une annexe sur la salle des fêtes, nous perdriions ces investisseurs potentiels pour H2léo. Ceci participe à une volonté de bonne gestion, de rentabilisation de nos projets. En effet, finalement, charité bien ordonnée commence par soi-même. Le Conseil communal fait sienne cette maxime dans ce cas de figure.

M. C. Rugo, j'ai apprécié vos envolées lyriques qui étaient parfois poétiques au début de votre intervention. Je crois avoir répondu aux interrogations en lien avec la salle des fêtes et les lotos. Oui, d'une manière générale le Conseil communal devra trouver, dans les années à venir, des solutions pour les lotos, solutions qui pourraient, pourquoi pas, être à Forum. Cependant, il y a d'autres solutions potentielles pour les lotos. C'est une question qui préoccupe également le Conseil communal et nous avons, je pense, en tout cas deux bonnes années pour trouver les réponses. Nous ne les avons pas aujourd'hui, mais vos questionnements sont totalement justifiés. Pour ce qui est des aménagements intérieurs de la P1 en lien avec les gradins, ceux-ci ne sont pas de la compétence du Conseil communal, mais du porteur de projet. Aussi, je ne peux pas y répondre. Pour ce qui est du déménagement du Service des sports, j'y ai répondu. En ce qui concerne votre demande de locaux pour les artistes, je vous ai dit que l'Edilité lorgnait sur les locaux que le Service des sports utilise aujourd'hui à l'Edilité. Ces locaux vont être, il est clair, si le programme se fait, rapidement utilisés par l'Edilité. Ceci est très probable. Par contre, pour ce qui est de la Grand-Rue 37, - parce que vous avez aussi parlé du déménagement de la Police locale -, si vous trouvez quelqu'un qui veut louer ce bâtiment, le Conseil communal serait prêt à étudier toutes les propositions.

M. D. Gander, je crois avoir répondu à vos questionnements relatifs au P+R, encore que vous nous demandez différents éléments qui ne sont pas de la compétence communale, puisqu'ils sont situés sur la Commune voisine de Granges-Paccot et nous n'avons pas encore fusionné. Bien sûr, nous pouvons en parler dans le cadre du Comité d'agglomération, mais la Commune de Granges-Paccot reste maître de son terrain et ces interrogations sont plutôt destinées à la Commune de Granges-Paccot.

Enfin, je crois que j'ai répondu à M. J.-N. Gex, de manière connexe au travers de mon intervention.

Demande de renvoi

Le Président. Nous sommes donc saisis d'une demande de renvoi. M. O. Collaud, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi? Si oui, voulez-vous nous rappeler les éléments à réexaminer, à modifier ou à compléter.

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts maintient sa demande de renvoi. Le but de cette demande est que le contour du projet à étudier soit mieux défini avant qu'on ne lance le projet. Il ne s'agit pas de faire un projet ou un avant-projet avant de faire une étude de projet, mais il s'agit quand même de savoir où l'on va dans les intentions avec ce projet, notamment pour les espaces publics. Il y a des éléments qui ont été cités dans la prise de position.

Vote

La demande de renvoi est refusée par 40 voix contre 18 et 12 abstentions.

Ont voté pour le renvoi: 18 Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Ingold François (Verts), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre le renvoi: 40 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Jelk Guy-Noël (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 12 Casabene Thévoz Anne (PS), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Miche François (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS)

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi ayant été refusée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 21.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 46 voix contre 6 et 18 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 21, du 19 septembre 2017;

- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 3'021'000 francs pour l'étude en vue de l'agrandissement de la patinoire 2, la construction du parking et le réaménagement des espaces publics du secteur de Saint-Léonard.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 30 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Pierre-Alain Perritaz

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 46 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 6 Dupré Bernard (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 18 Allenspach Christoph (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Gex Jean-Noël (PLR), Ingold François (Verts), Khmel Seewer Naïma (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Odermatt Tina (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Pause

La séance est interrompue à 21.37 heures. Elle reprend à 21.50 heures.

6. Mise à disposition de la patinoire Saint-Léonard sous forme d'un droit de superficie et participation financière aux travaux de transformation – Message n° 22

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec endurance que la Commission financière s'est réunie aux dates du 16 et du 20 octobre 2017 pour étudier attentivement le Message n° 22 traitant de la mise à disposition de la patinoire Saint-Léonard P1 sous forme d'un droit distinct et permanent de superficie, ainsi que de la participation financière aux travaux de sa transformation. Pour pouvoir étudier le Message avec attention et poser toutes les questions nécessaires à sa bonne évaluation, la Commission financière a eu l'avantage de pouvoir compter sur la présence de M. Thierry Steiert, Syndic de la Ville de Fribourg, Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité, M. Pierre-Olivier Nobs, Directeur de la Police locale, de la Mobilité et des Sports, M. Pierre Gisler, Chef de Service des sports, ainsi que de M. Richard Jordan, Chef du Service juridique.

Ce projet, qui nous intéresse ce soir, consiste à rendre la P1 conforme à l'utilisation d'un club qui évolue en ligue nationale de hockey sur glace. Pour ce faire, la solution souhaitée par le Conseil communal est que la Ville remette à la société L'Antre SA la patinoire existante via un DDP de 60 ans, ainsi que le montant de 8 millions de francs pour construire le nouvel écrin. Quant à lui, le Canton s'engage, en cas d'acceptation par le Grand Conseil, à subventionner l'édifice à hauteur de 15 millions de francs. Le solde de l'opération, soit environ 55 millions de francs, reste à la charge de la société L'Antre SA qui aurait à ce jour réuni 80% de ce budget.

Comme souvent quand il s'agit de céder une partie du patrimoine communal à des privés et la création d'une SA, les discussions ont été nourries de part et d'autre: craintes, interrogations et demandes de clarification ont émané de tous les bords politiques. Si les discussions ont été fournies durant plusieurs heures et si la Commission financière, ne faisant aucunement preuve de zèle mais bien valoir son droit de regard, a décidé de se réunir une seconde fois pour débattre de la question, il en ressort de nos discussions que les membres présents n'ont, à aucun moment, douté de la nécessité d'une nouvelle patinoire, ni de la valeur du travail du Conseil communal dans le cadre de ce Message. C'est donc plus des questions de forme que de fond qui ont été abordées durant nos échanges.

Ces considérations liminaires étant exposées, je vais vous présenter ici les points centraux qui ont poussé la Commission financière à demander un certain nombre de clarifications au Conseil communal et à ajourner au vendredi 20 octobre le vote sur le présent Message. Je pense que ces clarifications dissiperont les doutes de certains d'entre vous.

Tout d'abord, la Commission financière a bien compris la volonté du Conseil communal de ne pas construire seul un nouvel écrin, la Ville n'en ayant tout simplement pas les moyens. La Ville étant propriétaire de la patinoire, la mise aux normes de la patinoire exigée par la ligue nationale de hockey coûterait plusieurs millions de francs. De plus, il y a une volonté de maintenir la capacité de la patinoire, il faudrait compter avec plusieurs dizaines de millions de francs pour une rénovation conséquente, ce que la Ville ne peut pas se permettre dans le contexte actuel.

De plus, en restant propriétaire de la patinoire, la Ville serait soumise au risque de faillite du club, pouvant ainsi se retrouver avec une coquille vide. C'est donc une opportunité de rompre le lien entre la collectivité publique et le HC Fribourg-Gottéron, qui fait, en suivant le trend général du hockey

suisse, plutôt du sport business, ce qui n'est plus du ressort de la Commune. Précisons quand même que ce nouvel antre ne servira pas uniquement au besoin du HC Fribourg-Gottéron et que le geste financier et patrimonial de la Ville est conditionné par l'assurance que la patinoire servira aussi au public fribourgeois.

Fort de ces réflexions, le Conseil communal a décidé de se libérer de sa patinoire et ne pas faire partie de la société anonyme. Il ne s'agit donc pas ici d'un partenariat public-privé, mais bien d'une séparation pure et simple entre des besoins publics et des intérêts privés. Si par exemple le club ne parvenait pas à réaliser son Plan financier, il appartiendrait au club et au club seul, de tenter un sauvetage. Le scénario catastrophe qui aurait des incidences sur la Ville, c'est une faillite totale du club, et par conséquent, de L'Antre SA. Dans ce cas de figure, il y a une infrastructure qui tombe dans une masse en faillite et qui sera alors mise aux enchères. Soit il y a des sauveurs qui viennent mettre de l'argent de manière in extremis, comme cela s'est passé à Kloten, soit la patinoire reviendra à la Ville pour 1 franc symbolique. Il s'agit du risque résiduel que la Ville devra supporter si ce Message est accepté.

Une raison supplémentaire pour la Ville de ne pas entrer dans l'actionnariat de L'Antre SA, pourtant la première idée, était le fait qu'il aurait été impossible d'échapper au marché public pour la construction de la patinoire. Si on peut estimer qu'il est au contraire bien de ne pas échapper au marché public, cela aurait posé un certain nombre de problèmes, dans la mesure où une partie des actionnaires sont aussi des entreprises qui participeront au projet d'agrandissement de la patinoire.

Au niveau des flux financiers entre le club et la commune, la Commission financière a pris connaissance qu'aujourd'hui, tout est noyé dans la position 913 du budget. De séparer clairement les intérêts du club et ceux de la commune permettra à futur d'avoir une meilleure vision comptable. La Ville ne versera qu'une contribution au prorata de ce qu'elle utilise et à l'inverse, la Ville facturera ce que Fribourg-Gottéron utilisera de la P2. Les conventions que la Ville va conclure avec L'Antre SA définiront précisément ce qui relève de la tâche de la Ville et quels sont les tarifs qui seront appliqués. N'oublions pas non plus que la Ville perçoit actuellement environ 250'000 francs de taxe sur les spectacles et que celle-ci devrait augmenter avec l'augmentation de la capacité de la patinoire.

La Commission financière a été sensible au sort réservé au personnel communal, actuellement engagé au sein de la P1. Dans le cadre des pourparlers avec L'Antre SA, il y a une rubrique relative aux ressources humaines et un des principes-cadres était qu'il n'y ait pas de licenciement de personnel communal qui pourrait être récupéré par L'Antre SA. Il s'agira néanmoins de voir si cette option est envisageable et si L'Antre SA n'engagera pas son propre personnel. Néanmoins, si L'Antre SA ne reprend pas le personnel de la Ville, il y aura suffisamment à faire sur le site sportif pour le personnel communal qui travaille actuellement dans les patinoires et la halle Omnisport, étant donné que la Ville va vraisemblablement reprendre la gestion de la salle des fêtes aujourd'hui confiée à l'InterSociété.

Sujet de nombreuses inquiétudes, la Commission financière a voulu s'assurer des garanties financières pour la Ville de Fribourg et en particulier de ce qui est entendu par "indemnité équitable". Cette notion concerne la terminologie issue de l'article 779g alinéa 2 du Code civil. Toute la question est de savoir ce que l'on entend par "équitable" pour une patinoire vieille de 60 ans. Tout porte à croire qu'elle devra certainement être complètement remise aux normes. On peut s'attendre, selon le Conseil communal, à une valeur entre 5 et 8 millions de francs, valeur à laquelle

on pourra soustraire les 8 millions de francs de la mise de départ de la Ville. Il serait néanmoins plus commode de définir aujourd'hui ce que vaudrait l'édifice vers 2080. Toutefois, il n'est pas possible aujourd'hui, selon le Service juridique, de définir la valeur d'un bien immobilier dans 60 ans comme il serait courant de le faire dans la reprise d'une affaire. Un arrêté du Tribunal fédéral semble poser clairement les limites à ce sujet. Il a été prévu, dans l'acte constitutif, de commencer à débattre de cette thématique deux ans avant l'échéance.

Au niveau des garanties financières, la Commission financière s'est interrogée sur la possibilité de la Ville à se rétracter financièrement si le projet n'a pas lieu comme prévu. Selon le Conseil communal, comme c'est la Ville qui peut octroyer le permis de construire, il va de soi que la Commune aura un regard attentif sur ce qui se construira pour que cela corresponde au cadre que la Ville a défini, lequel comprend aussi la nécessité d'offrir aux clubs amateurs, au public et aux écoles au minimum les mêmes heures de temps de glace qu'aujourd'hui. La Ville a aussi prévu de pouvoir récupérer les 8 millions de francs engagés s'il n'y a pas de construction dans les deux ans, soit le temps de validité d'un permis de construire. Néanmoins, ce droit de réméré n'a pas été explicité dans le Message.

À l'écoute de ce qui précède, le Conseil général aura compris que si les réponses du Conseil communal étaient satisfaisantes, la Commission financière aurait attendu de voir écrit noir sur blanc les éclaircissements qui lui ont été apportés. C'est pourquoi, la Commission financière a choisi de reporter au vendredi 20 octobre le vote sur ce Message, pour que le Conseil communal puisse apporter par écrit une réponse aux quatre questions suivantes:

- 1) Le Message a été évalué comme sommaire et la Commission financière demande que soient clairement décrites et exprimées la situation actuelle et la situation future, en termes patrimoniaux et en termes d'exploitation pour la Commune.
- 2) La Commission financière a demandé au Conseil communal que soit explicitement indiquée et décrit dans le Message le fait que la Commune ne répondra à aucune sollicitation future de la part des exploitants.
- 3) La Commission financière demande au Conseil communal que ce droit de superficie soit agrémenté d'une redevance un peu plus importante que zéro. La Commission financière suggère que la redevance puisse avoir une destination de la constitution d'un fonds en cas de risque éventuel.
- 4) La Commission financière demande au Conseil communal que soit indiqué de façon claire et explicite, avec un calendrier, la condition suspensive d'octroi des 8 millions de francs et de préciser ces conditions.

A ces questions, le Conseil communal a produit un document intitulé "Réponses aux questions complémentaires de la Commission financière". Je vous livre ici les réponses qui sauront, j'en suis sûr, rassurer une partie de l'assemblée.

"1. Etat des lieux avant et après

a. Situation patrimoniale actuelle

La Ville de Fribourg est seule propriétaire de la patinoire Saint-Léonard, la valeur résiduelle au bilan du bâtiment P1 est de 1 franc (bâtiments des sports amortis, rubrique 1434.00). Au bilan au 31 décembre 2016 figure encore 146'285 francs sous la rubrique 1434.08 voté en 2008 pour une nouvelle rambarde et

96'935 francs sous rubrique 1434.09 voté en 2010 pour la sortie de secours nord. Ces deux montants feront l'objet d'un amortissement ordinaire en 2017 de 25'300 francs et d'un amortissement extraordinaire du solde avant l'opération de transfert de patrimoine, amortissement prévu au budget de fonctionnement 2018. Aucun autre investissement ne sera effectué jusqu'au transfert de la patinoire.

b. Exploitation actuelle – Frais à la charge de la Ville de Fribourg.

Il ressort des Comptes 2016 que les frais d'exploitation des patinoires P1 et P2 (rubriques 913.301.00 à 913.390.40) s'élèvent à 1'428'179,55 francs. La part imputable à la patinoire P1 est de l'ordre de 889'961,45 francs. (cf. tableau n°1).

Tableau n°1

Rubriques	Frais d'exploitation P1 et P2 (comptes 2016)	Frais d'exploitation imputables à la P1 - estimation	% P1
Personnel communal	766'164.95	460'000.00	60%
Electricité	273'986.00	175'000.00	65%
Eau	6'470.00	4'200.00	65%
Gaz, mazout	48'330.00	31'395.00	60%
Matériaux et fournitures	91'115.00	45'557.00	50%
Carburant, pièces de rechange	3'293.00	1'646.00	50%
Entretien par des tiers	120'642.00	72'385.00	60%
Entretien chauffage	2'480.00	1'240.00	50%
Entretien d'objets mobiliers	4'154.00	2'077.00	50%
Assurances	28'379.00	23'426.00	93%
Téléphones	5'702.00	2'851.00	50%
Cotisations et redevances	433.50	433.50	100%
Amortissement des investissements (ordinaires)	58'064.95	58'064.95	100%
Véhicules et machines - imputations	1'766.00	883.00	50%
Matériel d'exploitation - imputations	2'619.15	1'310.00	50%
Taxe épuration eaux usées - imputations	14'580.00	8'748.00	60%
Total	1'428'179.55	889'216.45	
18.10.2017			

c. Exploitation actuelle – Recettes en faveur de la Ville de Fribourg.

Il ressort des Comptes 2016 que les recettes (rubriques 900.490.30 et 913.427.00 à 913.490.50) s'élèvent à 1'133'682,35 francs dont 743'744.00 francs sont attribuées à la P1. (cf. tableau n° 2).

Tableau n° 2

Rubriques	Recettes P1 et P2 (comptes 2016)	Recettes P1 - estimation	P2
Taxe sur les spectacles	250'000.00	250'000.00	0.00
Loyer buvette	120'800.00	120'800.00	0.00
Location glace	450'681.00	200'000.00	250'681.00
Location patins et casiers	18'357.00	18'357.00	0.00
Entrées patinages	36'087.00	36'087.00	0.00
Recettes de publicité	20'000.00	10'000.00	10'000.00
Autres redevances	49'632.35	25'000.00	24'632.35
Frais facturés à des tiers	11'625.00	6'000.00	5'625.00
Participation autres communes	31'500.00		31'500.00
Location glace - imputation (écoles)	145'000.00	77'500.00	77'500.00
TOTAL	1'133'682.35	743'744.00	399'938.35
18.10.2017			

d. Situation patrimoniale future

La patinoire Saint-Léonard ainsi que toutes les installations techniques seront cédées à la société L'Antre SA par le biais d'un droit de superficie. La Ville de Fribourg restera propriétaire des lisseuses à glace qui seront louées au HC Fribourg-Gottéron.

e. Exploitation future – frais

L'utilisation par les écoles et le public sera garantie pendant toute la durée du droit de superficie dans les limites fixées dans une convention séparée qui règlera également la question des coûts de l'heure de glace pour l'utilisation publique. La Ville de Fribourg devra toutefois supporter une partie des coûts énergétiques de la P1. Enfin, il y aura encore lieu d'amortir le solde des investissements consentis ces dernières années conformément aux rubriques du bilan 1434.08 et 1434.09. Les montants indiqués sont objectifs de négociation. (cf. tableau n° 3).

Tableau n° 3

Frais d'exploitation futurs à charge de la Ville (estimations)	P1	P2
Personnel communal	460'000.00 à discuter et à refacturer au HC ou à l'Antre SA selon convention à négocier	306'164.95
Electricité - production de froid - énergie	négociation	négociation
Eau	0.00	3'000.00
Gaz, mazout (à futur, CAD pour chaque patinoire)	négociation	20'000.00
Matériaux et fournitures	0.00	45'000.00
Carburant, pièces de rechange (lisseuses à glace)	4'000.00 à refacturer au HC	4'000.00
Entretien par des tiers - production de froid	0.00	négociation
Entretien chauffage	0.00	1'200.00
Entretien d'objets mobiliers	0.00	5'000.00
Assurances (ECAB)	0.00	3'353.00
Téléphones (alarmes)	0.00	2'800.00
Cotisations et redevances	0.00	0.00
Amortissement des investissements (ordinaires)	25'300.00	33'000.00
Véhicules et machines - imputations	0.00	1'000.00
Matériel d'exploitation – imputations	0.00	3'000.00
Taxe épuration eaux usées - imputations	0.00	9'000.00
18.10.2017		

f. Exploitation future - recettes

Parmi les recettes futures, il y a lieu de mentionner celles provenant de la facturation des heures de glace au HC Fribourg-Gottéron. Le montant estimé de la taxe sur les spectacles ne tient pas compte de l'augmentation de la capacité de la patinoire. Les montants indiqués sont des estimations. (cf. tableau n° 4).

Tableau n° 4

	Recettes futures - estimations
Taxe sur les spectacles	270'000.00
Location glace (HCFG, Patinage, Clubs	250'000.00
Location patins et casiers	18'357.00
Entrées patinages	36'087.00
Recettes de publicité	20'000.00
Autres redevances	15'000.00
Frais facturés à des tiers	5'000.00
Participation autres communes	31'500.00
Location glace - imputation (écoles)	75'000.00
TOTAL	720'944.00
18.10.2017	

2. Introduction d'une redevance liée au droit de superficie

Le DDP est concédé à titre gratuit. L'introduction d'une redevance reviendrait à demander une rente superficière. Par ailleurs, la valeur du DDP admise par le Canton au titre de participation communale serait diminuée de la rente capitalisée sur 60 ans. Le Canton pourrait alors diminuer sa participation d'autant.

3. Déclaration de non-intervention de la Ville dans la gestion de projet future

La Ville de Fribourg ne sera pas actionnaire de la société L'Antre SA, comme le mentionne déjà le Message. L'exploitation sera vraisemblablement confiée au HC Fribourg-Gottéron. Une mention telle que proposée par la Commission financière figurera dans les conventions qui seront négociées avec L'Antre SA et le HC Fribourg-Gottéron.

4. Conditions de versement des 8 millions de francs

Il sied tout d'abord de rappeler le déroulement des opérations. Il appartient tout d'abord au Conseil général de la Ville de Fribourg d'en décider lors de sa prochaine séance, c'est-à-dire aujourd'hui. Si la décision est positive, il faudra attendre la fin du délai référendaire. Le Grand Conseil se prononcera à son tour, en principe au mois de novembre 2017, sur l'octroi d'une subvention de 15 millions de francs. Cette décision est également sujette à référendum. Si les subventions sont acquises, il appartiendra à L'Antre SA de décider du moment du dépôt de la demande du permis de construire. La signature des représentants de la Ville de Fribourg sera nécessaire au titre de propriétaire du fonds. Dans l'intervalle, il y aura lieu de finaliser l'acte constitutif du DDP et les conventions. L'acte constitutif et les conventions seront signés simultanément. Le DDP sera inscrit au RF à l'octroi du permis de construire. Le versement des 8 millions de francs n'interviendra au plus tôt que lorsque le permis de construire sera définitif et exécutoire. Les travaux devront débuter dans le délai de validité du permis de construire de deux ans. A défaut, la Ville de Fribourg demandera le retour anticipé des constructions ainsi que le remboursement du montant de la subvention allouée".

Fort de ces réponses, la Commission financière a semblé être satisfaite. Elle a néanmoins estimé qu'il était utile de modifier l'article 3 avec l'amendement suivant: "Le versement des 8 millions de francs sera réalisé au plus tôt lorsque le permis de construire sera définitif et exécutoire".

La Commission financière a donc préavisé favorablement, à l'unanimité des 7 membres présents, la mise à disposition de la patinoire Saint-Léonard par l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la société L'Antre SA sur une parcelle d'une surface de 9005 m² à détacher de l'article 8054 du RF de la Commune de Fribourg, moyennant l'amendement suivant à l'article 3: Le versement des 8 millions de francs sera réalisé au plus tôt lorsque le permis de construire sera définitif et exécutoire.

Je vous remercie de votre endurance.

Steiert Thierry, Syndic. Le présent Message n° 22 constitue l'aboutissement d'un long processus qui a commencé à la fin des années 70 avec la montée du HC Fribourg-Gottéron en Ligue nationale A de hockey sur glace. Le HC Fribourg-Gottéron a débuté son histoire en tant que club amateur de la Basse-Ville. Dans ce contexte historique, la Ville mettait à disposition du club des infrastructures simples, comme elle le fait pour d'autres clubs sportifs, par exemple, les clubs de football. Lors de la montée du club en Ligue nationale A, les paramètres avaient changé: il était exclu que le club continue de jouer à la patinoire des Augustins. La Ville a donc décidé de construire une patinoire sur le site de Saint-Léonard. Ceci était encore défendable, dans la mesure où on pouvait à l'époque se contenter de construire une halle relativement simple, avec des gradins en béton brut, une toiture, des vestiaires, des structures sanitaires simples et une buvette. Une telle patinoire pouvait à la fois servir les intérêts publics, en tant que patinoire communale, et accueillir le club pour les matchs de hockey sur glace ainsi que les autres utilisateurs tels que les clubs amateurs, les patineuses artistiques, etc. On se trouvait à l'époque encore dans un contexte de sport semi-professionnel.

Par la suite, le hockey sur glace a vécu une évolution vers ce qu'on peut appeler aujourd'hui le "sport business", ceci surtout en raison de la couverture médiatique toujours plus importante et des redevances TV liées à ces retransmissions. Pour pouvoir faire face aux exigences toujours plus fortes et aux contraintes budgétaires y relatives, le club s'est vu obligé d'équiper la patinoire de structures telles que des loges pour les sponsors ou des restaurants qu'on a installés dans les containers qui se trouvent devant la patinoire. On a pu fonctionner un certain temps avec ces structures quelque peu

improvisées, mais on arrive aujourd'hui au constat que la patinoire ne peut plus être exploitée pour des matchs au plus haut niveau dans ce contexte. Tout d'abord, parce que les modifications apportées au fil des années ne sont plus conformes aux normes de construction et aux normes de la ligue, et aussi parce que le club doit pouvoir aujourd'hui disposer de structures qui répondent aux attentes du public, des médias et des équipes de ligue nationale A, faute de quoi il se trouverait immanquablement déconnecté financièrement et sportivement.

Devant ce constat, la Ville de Fribourg, en tant que propriétaire de la patinoire communale, doit faire un choix: soit elle met aux normes la patinoire actuelle, ce qui aurait pour conséquence la démolition de toutes les loges, la suppression de plus de 2'000 places, l'élargissement des accès ainsi que d'autres travaux coûteux. Ceci aurait tout simplement pour conséquence la mort du HC Fribourg-Gottéron ou, en tout cas, la descente dans une ligue inférieure, car une capacité d'accueil d'environ 4'500 places ne lui suffirait pas à couvrir ses frais de fonctionnement. On peut imaginer que ce n'est pas une option réaliste. A l'autre extrême, une option consisterait à construire nous même, la Ville, une nouvelle patinoire conforme au monde du sport business, comme par exemple la Ville de Zoug l'a apparemment fait. Ceci est tout autant inimaginable et hors de toute proportion pour une ville comme Fribourg. C'est pourquoi nous avons cherché, avec le club, une solution qui correspond à la réalité fribourgeoise et aux capacités financières de notre Ville. Cette solution devait raisonnablement faire porter une part importante de la responsabilité au club et non plus à la Ville. Dans ce sens, nous voulons opérer un changement de paradigme, qui va de pair avec les changements de paradigmes dans le sport professionnel.

Au cours des dernières années, plusieurs projets ont été discutés et analysés, mais ont été rejetés pour diverses raisons. La Ville a donc demandé au club de prendre ses responsabilités et de présenter un projet qui devait répondre aux exigences fixées dans un cadre structurel. Ce cadre prévoit notamment que la Ville ne souhaite pas vendre le terrain, mais qu'elle était prête à octroyer un DDP au club. Il comporte aussi un volet financier, avec une limitation de la subvention directe à hauteur de 8 millions de francs, un volet sportif, qui exige que les utilisations restent, pour l'essentiel, identiques à la situation actuelle, notamment pour les écoles, le public, les clubs amateurs et les patineuses artistiques, enfin, un volet urbanistique qui prévoit que la nouvelle patinoire doit s'intégrer dans le site sportif de Saint-Léonard. Le club a alors présenté ce nouveau projet qui consiste à reprendre la P1 par un DDP et de prendre en charge la rénovation et l'agrandissement, avec ses actionnaires ainsi qu'une entreprise créée à cet effet, L'Antre SA. Avec un tel montage, les risques liés à l'exploitation de la patinoire ne sont plus supportés par la collectivité publique, mais par le club, respectivement, la société L'Antre SA, ce qui est juste et raisonnable dans un monde de "sport business". Cela dit, la subvention de 8 millions de francs est tout aussi justifiée, dans le sens où elle tient compte du coût qu'aurait engendré une mise aux normes de la patinoire aux frais de la Ville, ainsi que de la valeur idéale que constitue le club en termes de notoriété nationale voire internationale pour la Ville et le Canton de Fribourg. Ce dernier prévoit aussi de subventionner le projet avec un montant de 15 millions de francs au maximum, montant qui devra être prochainement voté par le Grand Conseil.

En ce qui concerne l'exploitation de la future patinoire, elle incombera entièrement à L'Antre SA, qui pourra à son tour la déléguer au HC Fribourg-Gottéron. Des conventions à conclure entre la Ville et les deux partenaires régleront les détails liés à l'exploitation des éléments communs entre la P1 et la P2, les conditions d'utilisation par le public et les écoles dans la P1, respectivement par le HC Fribourg-Gottéron dans la P2. Pour la Ville, l'objectif de ces conventions consiste à ne pas subir de charges financières supérieures à celles qui figurent aujourd'hui dans ses Comptes.

Conscient que le Message n° 22 ne répondait pas à toutes les questions qui peuvent de manière légitime être soulevées dans ce projet, nous espérons, par ces explications complémentaires, y avoir répondu, et nous vous invitons dès lors à accepter le Message n° 22, tout en précisant que le Conseil communal accepte la demande d'amendement présentée par la Commission financière.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller Christophe (UDC). Le groupe UDC a analysé attentivement le Message n° 22.

Le groupe UDC soutient des infrastructures sportives de qualité et trouve que ce projet est nettement supérieur au précédent. Le groupe UDC est satisfait que la P2 soit maintenue et que le projet prévoie une modernisation et un agrandissement de la P1. L'Agora, dépourvue de son bidonville permettra un espace public de qualité. Profiter de l'espace sur la P2 pour y aménager les bureaux du Service des sports et de la Fédération de Basket est une bonne chose et un exemple de densification.

En outre, le groupe UDC fait siennes les exigences minimales de la Commission financière dont il tient à saluer le travail de fond. Les considérations du groupe UDC sont principalement dictées par les risques que pourrait courir la Commune dans le long terme. Il est impératif, entre autres, qu'il soit clairement défini que quelles que soient les difficultés éventuelles futures tant de la société L'Antre SA que du HC Fribourg-Gottéron, aucune aide ou participation financière de la Commune ne peut être envisagée d'une quelconque manière que ce soit.

D'autre part, le groupe UDC approuve à l'unanimité l'adjonction à l'article 3 de l'amendement suivant: le versement des 8 millions de francs sera réalisé au plus tôt lorsque le permis de construire sera définitif et exécutoire. Précisons que ledit amendement vise simplement une symétrie avec l'article 2 qui a une plus grande précision.

Néanmoins, le groupe UDC trouve que le projet P1 que l'on nous présente ce soir n'est pas terminé et présente plusieurs lacunes.

Premièrement, pourquoi un DDP de 60 ans et gratuit? La patinoire actuelle a seulement 35 ans et est déjà vétuste. Imaginez-vous l'allure qu'aura la patinoire dans 60 ans, même si elle est mise au goût du jour l'année prochaine! Dans 60 ans, la plus jeune d'entre nous aura 82 ans. On pourrait se dire "après nous, le déluge...", mais non. Notre rôle d'élus est de veiller à laisser non seulement une ville de qualité à nos enfants, mais encore dans une situation financière saine et sans héritage à haut risque. Ce droit de 60 ans doit être accompagné, soit d'un loyer annuel, soit d'une clause de remise en état. Qui devra payer la démolition de la verrue que la Ville recevra en 2078?

La Ville doit payer 15 millions de francs une nouvelle patinoire pour le HC Fribourg-Gottéron. Combien les autres communes du Grand-Fribourg vont-elles payer? Pas un kopeck très probablement! La commune de Granges-Paccot, par exemple, profite une fois de plus de la Ville. Il suffit d'aller régulièrement à la patinoire pour se rendre compte que leur Syndic y est plus souvent invité que le nôtre... (Rires). C'est normal, puisque la société HC Fribourg-Gottéron SA a son siège à la route de Chantemerle 3 à Granges-Paccot, que le fan-shop se situe également sur la commune de

Granges-Paccot. Ce club chargé d'histoire va d'ailleurs fêter ses 80 ans le 1^{er} décembre de cette année, grande fête qui aura lieu à Granges-Paccot.

Injecter 15 millions de francs pour le club, ça fera de la Ville un des sponsors principaux.

Qu'obtenons-nous en échange? Rien. Ou si peu, si l'on tient compte des quelques bouts de glace pour les enfants des écoles! Pourtant, avec un montant comme celui-ci, on pourrait s'imaginer disposer d'une loge, ou, au moins de quelques places assises. Une invitation du Conseil général à un match d'hockey nous aurait peut-être aidés à digérer ces 15 millions de francs.

On nous demande de renoncer à 9'005 m² de terrain au profit de la société L'Antre SA, qui va certainement déléguer la gestion de la patinoire au HC Fribourg-Gottéron. Cela fait souci. Il suffit de se rendre une fois à un match pour s'en rendre compte:

- le club pratique une sécurité à deux vitesses: tous les spectateurs debout se font fouiller, alors que les détenteurs d'un sésame "assis" entrent sans contrôle;
- les bières vendues comme 4dl sont servies dans des gobelets de 3 dl, chaudes et sans gaz;
- tous les bars de l'enceinte ferment à 21.30 heures alors que les matchs durent environ jusqu'à 21.45 heures et que l'on doit rendre son gobelet qui est consigné!

Bien sûr, tous ces points sont indépendants d'une nouvelle patinoire. Il faut juste que les dirigeants se soucient du bien-être de leurs supporters.

Tous les travaux de construction seront adjugés directement par la société L'Antre SA. Mais est-ce que cette société est sensibilisée au concept zéro carbone? Est-ce qu'il y a au moins un article dans le contrat qui stipule que des panneaux solaires sur la toiture sont obligatoires? Et un autre qui dit que lors de l'adjudication des travaux, les entreprises locales sont à privilégier?

Au niveau de la mobilité, cela ne nous plaît également pas. Pourquoi n'y a-t-il pas un vrai concept? On sait que le club attire des spectateurs de tout le canton, voire même plus, et on ne veut pas de voitures. Alors pourquoi ne pas prévoir des trains spéciaux après chaque match pour les retours vers la Singine, la Gruyère, le Lac et la Broye?

Pour couronner le tout, on nous propose un parking de 300 places. C'est beaucoup trop peu à cet endroit, et il y a encore une piscine de prévue. Sur ces 300 places, combien sont prévues pour le public? Gottéron, la Fédération de basket et le Service des sports auront des besoins en stationnement et il y aura certainement également des places privées.

Il aurait fallu prévoir un stationnement dix fois plus grand. Il ferait office de P+R la journée, et serait utilisé pour les loisirs le soir. De nouveau, on compte sur Granges-Paccot pour la réalisation d'un P+R dans le secteur de Conforama. A force de miser sur les autres, on ne fait rien. Migros l'a compris, elle qui va réaliser son centre commercial à Avry avec une piscine et près de 2'000 places de parc.

Bref, on nous met une fois de plus devant le fait accompli et on nous présente un projet pas terminé avec le couteau sous la gorge. C'est pourquoi, mis à part son rapporteur, le groupe UDC dans sa majorité refusera ce projet, ou s'abstiendra, même s'il est composé de nombreux fans du HC Fribourg-Gottéron.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS n'est pas non plus très à l'aise avec cette proposition qui nous est faite au travers du Message 22. Un certain nombre de constats s'imposent: le premier est que la Ville n'a ni le rôle ni les moyens de soutenir le sport business basé sur le spectacle. Je crois que cela a été dit et que toutes les personnes dans cette salle en sont convaincues. En parallèle, on a dit aussi, et je crois là aussi que tout le monde en est convaincu, que Gottéron reste tout de même une image importante pour le rayonnement de notre ville en Suisse et même au-delà. Nous sommes effectivement devant une nécessité de mettre aux normes la patinoire actuelle, vieille de 35 ans, face aux exigences de la Ligue mais aussi, et c'est peut-être important de le rappeler, face aux exigences de la simple sécurité. Effectivement, s'il devait y avoir des morts dans cette patinoire, il est évident que la Ville pourrait être engagée. Ce serait quand même assez grave. Cela peut arriver. C'est arrivé récemment dans des stades. Nous avons finalement, si on y regarde d'un peu plus près, une certaine opportunité à saisir.

Premièrement, nous avons des investisseurs plutôt locaux qui sont prêts à financer le projet. A priori, nous pouvons quand même estimer qu'ils sont relativement sérieux et solides. Nous avons la possibilité de couper définitivement le cordon ombilical - comme nous l'a dit tout à l'heure M. P.-O. Nobs - entre la Ville et Gottéron et d'avoir cette claire séparation souhaitée entre le sport business et le sport populaire. Enfin, c'est peut-être un peu paradoxal de le dire, nous avons un investissement qui est limité à 8 millions de francs. 8 millions de francs, c'est d'un côté beaucoup mais c'est, d'un autre côté, relativement peu pour un projet de cette importance. Je ne compte pas le DDP, puisqu'il est calculé, en somme, en sus et ce n'est pas quelque chose qui est en soi rentable.

Cela dit, il y a quand même pas mal de questions ouvertes et pas mal de grosses difficultés. M. le Syndic affirme qu'il tient le couteau par la manche, mais franchement mon sentiment est plutôt qu'il a le couteau sous la gorge. Finalement, on signe un chèque en blanc à L'Antre SA, ce qui pose quand même quelques problèmes sérieux, celui de la sécurité financière d'abord. Que se passe-t-il en cas de déconfiture du club? Actuellement, Fribourg-Gottéron, et c'est une saison qui n'est pas si mauvaise pour lui, rassemble, à ma connaissance, entre 4 et 5'000 spectateurs par match. Sera-t-il vraiment capable de remplir à chaque match sa patinoire de 8'000 ou 8'500 spectateurs? Il en n'est moins sûr. Ceci est quand même un enjeu assez significatif. Nous l'avons dit, nous ne voulons pas entrer en matière sur une nouvelle phase de "Sauvez Gottéron". Nous avons déjà connu ceci à plusieurs reprises et ce n'est pas du tout intéressant. Au niveau de l'exploitation, il y a aussi de grandes inquiétudes et incertitudes. On nous parle évidemment de convention à signer entre la Ville, L'Antre SA et Gottéron, mais nous ne savons pas grand-chose en l'état et nous n'avons pas beaucoup les garanties: le personnel de la patinoire, les question des énergies - qui ont été citées aussi -, des panneaux solaires, du centre de froid, de la chaleur, de la location des espaces, de la location de la glace, du parking.

La Commission financière a obtenu du Conseil communal une estimation du coût actuel. Aussi, si nous faisons le fameux décompte de ce qui vient d'être dit tout à l'heure, cela nous coûte actuellement environ 150'000 francs par année, mais quid du coût futur? On nous donne quelques estimations, mais celles-ci sont extrêmement vagues. Nous avons certes le principe qu'on voudrait que ça ne coûte pas plus cher, mais nous n'avons pas beaucoup de garanties dans ce domaine-là.

Au sujet du problème du versement de la subvention, le CG-PCS s'étonne de cette prétendue règle qui fait que le Canton donnera ce que la Ville donne. D'où sort cette règle? A notre avis, elle n'a aucun caractère obligatoire. Pour la Ville cela signifie, se laisser finalement contraindre par le Canton et par les promoteurs. On se fait un peu forcer la main, et là il y a quand même un enjeu peut-être aussi important. Je rappelle simplement que la capacité financière de la Ville n'est absolument pas comparable à celle du Canton, qui est assis sur un tas d'or de 1 milliard. Il y a donc une grande nécessité de fixer un certain nombre de garde-fous et d'obtenir des garanties plus solides. Il faut les fixer autant que possible, non pas dans le procès-verbal de notre séance de ce soir, mais dans les contrats et dans l'arrêté.

Concernant le problème du DDP gratuit, évidemment que nous avons compris l'explication relative au montage qui a été fait autour de ce DDP gratuit pour pouvoir le valoriser il faut le faire gratuit. C'est un montage un petit peu délicat à nos yeux. Personne n'a jamais eu l'idée d'imaginer de donner un DDP gratuit pour la construction du parking de Parvico. Nous aurions aussi pu le faire, c'était la même chose. Cela paraît un petit peu curieux qu'un DDP soit gratuit et ne soit pas valorisé. Nous aurions tout à fait pu le valoriser en estimant qu'au bout de 60 ans, nos 7 millions de francs de DDP soient remboursés au moyen de cette location.

La transparence est aussi une question assez importante. Bien sûr, nous sommes dans le cadre du privé, d'une société anonyme, mais nous avons quand même relativement peu de transparence. L'Etat et la Commune payeront, mais n'auront plus aucun droit de regard, ni aucun droit d'intervention puisqu'ils ont renoncé à entrer dans la SA. Nous avons très bien compris, lors de la séance de la Commission financière et aussi au travers des propos de M. le Syndic, qu'en réalité, cette volonté de ne pas faire du partenariat public-privé sert uniquement ou essentiellement à échapper aux marchés publics, c'est-à-dire, à permettre à des promoteurs, dont on peut penser ce qu'on veut, à faire finalement leurs affaires, leurs bénéfices, et pas forcément au meilleur prix.

Malgré toutes ces questions, le CG-PCS soutiendra ce projet mais estime qu'il faudra être extrêmement attentif et vigilant pour ne pas se laisser tordre par les personnes de L'Antre SA.

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Le groupe DC/vl considère que le Message présenté est un bon projet desservi par une présentation de piètre qualité sur la forme et sur le fond par l'absence de précisions indispensables, qui a contraint la Commission Financière à se réunir à deux reprises.

En effet, la Ville, par l'intermédiaire de son Conseil communal, a l'honnêteté et l'humilité de reconnaître qu'elle n'a ni les moyens ni les compétences de réaliser et d'exploiter un site capable d'accueillir un club de hockey évoluant en Ligue A, ainsi que les supporters et les spectateurs que cela implique.

Au-delà des transformations indispensables pour répondre aux normes en matière de sécurité et d'accueil, la patinoire Saint-Léonard nécessite une transformation d'envergure à la hauteur des manifestations qui doivent s'y dérouler et des encouragements nécessaires au club de hockey sur glace HC Fribourg-Gottéron qu'elle abrite.

Sur un investissement total variant entre 70 et 80 millions de francs, le montage proposé permet à la Ville de réduire sa participation financière directe à 8 millions de francs avec un droit de superficie à titre gratuit dont la valeur est évaluée à 7 millions de francs. C'est une bonne opération.

Notre groupe considère que c'est une belle opportunité de confier à un partenaire privé la réalisation d'un site d'envergure capable de gérer un club sportif de cette dimension avec les moyens et les qualités requises pour exploiter l'image ainsi que les manifestations que cela implique, en dépit des critiques que pourront exprimer certains partisans de la gestion totale par la Commune de toutes les activités qui se déroulent sur le territoire de celle-ci.

Les soucis de notre groupe rejoignent ceux de la Commission financière en ce qui concerne les précisions à apporter au Message concernant:

- les détails de l'exploitation actuelle et future du site, notamment au niveau de l'accueil des utilisateurs publics;
- les conditions de versement de la participation financière de 8 millions de francs liés au permis de construire définitif et exécutoire;
- l'étude de toutes les alternatives auxquelles la Ville devra faire face en cas de faillite de la société privée en charge du projet.

Enfin et pour conclure, notre groupe soutiendra le Message n° 22 en proposant un amendement à l'article 2 et le complément suivant: "Un droit de superficie est consenti pour une durée de 60 ans à titre gratuit ayant toutefois une valeur qui a été fixée à 7 millions de francs".

Rapport du groupe des Verts

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts s'est penché avec attention sur le Message n° 22. Le HC Fribourg-Gottéron est indissociable de la ville dont il porte le nom. Le spectacle qu'il propose chaque année à la population est suivi volontairement ou non par toutes et tous. Même celles et ceux que ça n'intéresse en aucune manière, sont plus ou moins au courant du déroulement de la saison et de sa finalité. Personne n'ignore que Gottéron n'a jamais été champion, personne n'est opposé à ce qu'il le soit un jour. Mais une nouvelle patinoire ne permettrait pas à elle seule de réaliser ce rêve. La réglementation de Ligue nationale est toutefois ainsi faite que Gottéron ne pourra bientôt plus prétendre au titre dans la patinoire qu'il occupe actuellement. Cette patinoire doit être mise aux normes. Dans ce contexte, nous saluons la volonté de la Ville de se séparer assez clairement du sport spectacle ou du sport business, peu importe le nom qu'on lui donne. En effet, de l'avis des Verts, le sport exercé pour hauts salaires ne rentre pas dans les compétences de soutien des pouvoirs publics. Nous nous engageons toutefois, les Verts, à examiner avec sérieux et attention toute proposition qui pourrait être faite pour permettre au HC Fribourg-Gottéron de poursuivre son aventure ici à Fribourg. C'est dans cet esprit-là que nous avons examiné la proposition qui nous est faite ce soir.

Si sur le fond, nous soutenons une mise aux normes de la patinoire, un futur pour Gottéron ici, nous ne pouvons pas toutefois soutenir la proposition de ce soir car elle est insatisfaisante à nos yeux. Elle n'offre pas les garanties que nous attendons. Nous avons aussi des questions fondamentales. J'ai tenté de regrouper en cinq catégories nos insatisfactions et nos questions.

- 1) Est-ce que la Ville de Fribourg a une base légale suffisante pour investir, pour subventionner une société anonyme dans le cadre d'une économie privée? On sait aussi que les Services cantonaux ont fait remarquer, notamment à des autres Communes, un peu plus petites peut-être, qu'elles ne pouvaient pas le faire et qu'elles ne pouvaient pas non plus donner de l'argent à la paroisse pour rénover l'église. Est-ce différent pour une patinoire, est-ce différent pour Gottéron? Je ne le sais pas. Peut-être que ce soir nous pouvons créer nous-mêmes la base

légale en prenant la décision. Ce serait une base légale d'exception. De l'avis des Verts, les lois d'exception n'ont pas leur place dans notre état de droit. J'aimerais que cette question soit clarifiée avant que nous votions. Avons-nous une base légale suffisante ou pas?

- 2) La valeur du DDP de 7 millions de francs sur 60 ans, c'est peu à notre avis. Quand on sait notamment ce qu'on paye ailleurs en Ville de Fribourg pour des DDP, pour des loyers DDP, 116'000 francs par année pour un terrain pareil avec une infrastructure qui sera en partie utilisée par les constructeurs, 7 millions de francs, pour nous, ce n'est pas suffisant. Nous demandons pourquoi ça a été estimé à 7 millions de francs, qui a estimé? On sait que c'est le Canton qui a estimé, mais quel Service cantonal a estimé et pourquoi est-ce que ce n'était que 7 millions de francs, et pas plus? A notre avis, effectivement, comme l'a soulevé M. M. Page ou le groupe PCS, les capacités financières de la Commune et du Canton ne sont pas forcément les mêmes et il serait peut-être de bon ton que le Canton n'exige pas de la Ville qu'elle mette exactement les mêmes montants que lui.
- 3) L'intérêt public prépondérant au nom de la patinoire. Dans le Message, un soin tout particulier est pris pour expliquer que le projet ne relève pas de manière prépondérante de l'intérêt public et que les règles sur les marchés publics ne s'appliquent pas. De l'avis des Verts, en fait, ça nous est égal parce que les marchés publics ce n'est pas mal en soit, c'est juste une manière de mettre les gens en concurrence. Mais on veut bien admettre que ce n'est pas soumis aux marchés publics. L'argumentation pourrait tenir la route au premier regard, parce qu'en effet, en ouvrant la réglementation cantonale sur les subventions accordées aux infrastructures sportives, on se rend compte qu'il y a un problème. Je cite le règlement sur le sport cantonal: *"l'Etat peut contribuer à titre subsidiaire aux frais de construction d'une installation d'envergure destinée aux sports de loisirs ou de performance à condition qu'elle soit exploitée sans but commercial et/ou touristique exclusif ou prépondérant"*. L'appréciation du projet de L'Antre SA peut-elle être différente de ce point de vue pour la Ville et pour le Canton? Nous ne le pensons pas. Nous pensons qu'il aura une même interprétation que si c'est nécessaire pour que le Canton investisse dans ce projet, que ce soit un projet d'intérêt public ou pas prépondéramment commercial, cela doit aussi être le cas pour la Ville. Et indépendamment de la question des marchés publics, si un intérêt public prépondérant est présent, la Ville doit être investie de manière plus forte dans les décisions qui sont prises pour la construction de l'extension de la patinoire.
- 4) Je rejoins aussi là le CG-PCS sur la question de la transparence. Nous n'en savons pas assez de L'Antre SA aujourd'hui, ni de son projet, ni de son financement. On a regardé les buts de la société selon ses statuts, c'est assez surprenant:
 - Effectuer tant pour son compte que pour le compte de tiers, des opérations d'investissements, de représentation, d'achat, de vente, de courtage, d'étude, de promotion, de gérance, de financement, de mise en valeur et de construction immobilière, tant en Suisse qu'à l'étranger;
 - Réaliser tous les plans, projets et plans financiers pour l'exécution de travaux de construction;
 - Exécuter ou faire exécuter et surveiller tous travaux de construction;
 - Importer, exporter et distribuer, tant pour son compte que pour le compte de tiers, des matériaux et des éléments de construction ou des installations y compris tous les accessoires et objets annexes.

On s'attendrait au moins à voir apparaître le mot patinoire. Alors je veux bien, on ne fait pas le procès de L'Antre SA, ce n'est pas le but. Mais voilà, pour nous, tous cela n'est pas clair, n'est pas suffisamment clair, n'est pas suffisamment déterminé. Aujourd'hui, nous n'en savons pas assez sur L'Antre SA et ses projets. Quand une association culturelle demande des subventions pour des montants bien moins importants, elle doit remplir un dossier d'une vingtaine de pages, faire son bilan, faire des projections, décrire des activités futures, en résumé, donner une image complète de l'activité subventionnée. On s'attendrait, au moins au Conseil général à recevoir le résumé du Plan financier ou une preuve de faisabilité du projet de L'Antre SA. Surtout, nous nous rappelons que nous, les Verts, nous étions opposés à la création d'une SA Bluefactory parce qu'on avait dit qu'on perdrait la maîtrise. Aujourd'hui, on a des représentants de la Ville qui sont membres du Conseil d'administration et on n'est pas toujours encore entièrement satisfaits de ce qui se passe au sein de Bluefactory. Comment est-ce que la Ville peut nous garantir que le projet de L'Antre SA sera satisfaisant pour les habitants de la ville de Fribourg?

- 5) Sans vouloir mettre en compétition les différents intérêts de la Ville, nous pensons que pour les 8 millions de francs, il y a mieux à faire en ville. Ces 8 millions de francs pourraient être mieux investis ailleurs. Le DDP, on ne le remet pas en question du tout. Nous pensons que c'est un outil intéressant. Le fait qu'il soit gratuit et donc valorisé est un bon outil. Par contre, nous pensons qu'il n'est pas suffisamment valorisé. 7 millions de francs, ce n'est pas assez. En l'absence d'informations suffisantes, nous ne savons même pas si L'Antre SA a vraiment besoin de ces 8 millions de francs. Il a besoin du terrain, on le comprend, mais a-t-il besoin des 8 millions de francs? On ne le sait pas car cela n'a pas été démontré. Peut-être cela a-t-il été démontré à certaines personnes, mais pas au Conseil général.

Sur ces considérations, les Verts proposent la non-entrée en matière sur ce Message, respectivement le rejet.

Rapport du groupe libéral-radical

Volhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe libéral-radical a également étudié avec attention ce Message concernant la transformation et l'agrandissement de la P1 portant sur un engagement de la Commune de 7 plus 8 millions de francs, soit 15 millions de francs en faveur de la société L'Antre SA qui construira et exploitera l'ouvrage. Ce projet est lié, à notre point de vue à l'agrandissement de la P2 et des autres objets mentionnés dans le Message n° 21 qui ont été acceptés avant.

Il est un fait établi et non contesté que le HC Fribourg-Gottéron, club de cœur de beaucoup de Fribourgeois, j'espère aussi dans cette salle, et disposant d'un rayonnement dans toute la Suisse, a un urgent besoin de locaux et d'une halle digne d'un club de National Ligue. Sans remettre en cause la nécessité du projet, nous constatons que plusieurs points importants ne sont pas réglés ou connus. On a eu des brefs réponses ce soir. Il y a des points qui à nos yeux représentent un risque financier non négligeable pour la Commune. Nous déplorons que la Commune ne joue pas un rôle plus actif dans ce dossier. On a l'impression qu'il s'agit d'une liquidation -Otto le soldeur vous salue-, alors que le DDP est conclu pour une durée de 60 ans, que la Commune reste propriétaire du bien-fonds avec un droit de regard et que l'exploitation de la P1 et P2 sont liées.

Les points auxquels nous attendons une réponse convaincante et engageante de la part du Conseil communal et qui sont subordonnés à notre décision de renvoi ou d'entrée en matière du Message sont les suivants:

1. Nous attendons qu'un représentant de la Commune siège dans la Commission de bâtisse pour la transformation de la P1, puisque la Commune garde des locaux dans la P1 et qu'il y a un souci d'esthétique du bâtiment d'une hauteur de 31 mètres qui sera vu loin à la ronde. Le chef de projet pour l'agrandissement de la P2 et la construction du parking pourrait, pour des raisons de synergie, très bien siéger dans cette Commission de bâtisse.
2. Dans le cadre de la procédure du permis de construire de la P1, nous demandons à ce qu'une étude statique du bâtiment agrandi soit effectuée par un ingénieur civil, car les bâtiments sur le site de Saint-Léonard sont construits sur des pieux, il faut le rappeler ici.
3. La signature du contrat de droit distinct et permanent de superficie est subordonnée à la signature simultanément d'une convention réglant les futures relations entre L'Antre SA et la Commune. Cette convention doit notamment régler le temps d'utilisation et le prix de la glace à payer dans la P1 et P2, la gestion du personnel communal qui travaille dans les deux patinoires et en été à la piscine de la Motta dont le HC Fribourg-Gottéron est locataire de la buvette.
4. Le point important est le point quatre. Il manque à nos yeux des garanties financières, comme le degré de financement à atteindre par le maître de l'ouvrage avant le début des travaux, nous pensons qu'il se monte à 90% et plus. Il faut penser qu'il y a une éventuelle hypothèque légale d'un sous-traitant, selon l'article 839 al. 4.c.c, qui pourrait se retourner contre la Ville si des travaux ne seraient pas payés selon cette nouvelle disposition légale. Le business plan pour la nouvelle P1 n'est pas encore établi, donc il devrait être produit à la signature de la convention. Une réflexion est à mener sur l'opportunité de créer une société d'exploitation de la P1, notamment par la gestion des restaurants et des stands. Il nous semble que ça se pratique dans d'autres endroits, par exemple, à Forum. Nous craignons que le maître de l'ouvrage doive également s'occuper de la gestion de la future P1 et qu'il y ait un manque de temps et des conflits d'intérêts.
5. Pourquoi la Commune veut-elle amortir les 8 millions de francs à 7% sur 15 ans, alors que le taux d'amortissement pour un bâtiment administratif est de 3% selon l'article 53 alinéa 1 RELCo? La Commune a-t-elle fait ses comptes (recettes et charges) avec la nouvelle P1 et la P2 agrandie? Est-ce que le solde des charges, qui est actuellement de 596'280,50 francs pour le poste 913 et l'amortissement de 560'000 francs par année calculé sur 15 ans, ne sera-t-il pas plus important qu'actuellement? Nous pensons que oui.

Es gibt keine Kostenentlastung für die Gemeinde während den 15 Jahren der Amortisation des Kostenbeitrages von 8 Millionen Franken.

Nous attendons une réponse positive concernant les cinq points avant de pouvoir nous prononcer sur un renvoi du Message ou sur son entrée en matière.

Ich habe hier noch eine persönliche Bitte an den Gemeinderat, nämlich inskünftig besser verständliche Botschaften für den Generalrat auszuarbeiten. Dies auch, wenn die Botschaften

rechtliche Aspekte enthalten, die nur einem kleinen Kreis von Fachleuten in diesem Saal vorbehalten sind - ich zähle mich ebenfalls zu denen.

Rapport du groupe socialiste

Moussa Elias (PS). Je vais essayer d'avoir encore un tout petit peu votre attention. Ici c'est Fribourg! C'est ringard, je le sais. Je voulais toujours commencer une intervention politique avec une phrase un peu ringarde comme ça, c'est l'occasion parfaite. Evidemment, quand on parle de Fribourg-Gottéron, cette phrase vient à l'esprit de tout le monde. C'est d'autant plus ringard si une phrase vient de quelqu'un comme moi qui n'est pas forcément un fervent supporter de Fribourg-Gottéron. J'ai même, oh malheur, des origines davosiennes. Ainsi, je connais mieux la patinoire de Davos et la Spengler Cup que la patinoire Saint-Léonard, excusez-moi, la BCF-Arena.

Cela étant, qu'on le veuille ou non, ici c'est tout de même Fribourg. Qu'on le veuille ou non, Fribourg sans le HC Fribourg-Gottéron n'est aujourd'hui que difficilement concevable. Et je ne pense pas uniquement qu'à l'équipe vedette, la première équipe, mais également à tout le mouvement junior.

Reste à savoir où loger ce club, si je puis m'exprimer ainsi, et qui paye les frais de ce logement. Car on ne peut pas sérieusement contester que le bâtiment actuel, dont la valeur résiduelle au bilan est de 1 franc, ne perdura encore une fois 35 ans, ne serait-ce que pour des questions de sécurité, indépendamment des exigences supplémentaires de la National League ou la Ligue Nationale A, à l'époque. Que faire de cette patinoire Saint-Léonard, respectivement la BCF-Arena?

C'est notamment sous cet angle-là que le groupe socialiste a très attentivement examiné le Message n° 22 et, je ne le cache pas, a posé un regard très critique. En effet le Message, et ça a déjà été dit, ne convient pas du tout, ni par sa clarté, ni par sa manière d'expliquer à des politiciens-miliciens que nous sommes l'opération financière et juridique complexe et subtile. Si notre groupe n'a pas été unanime sur le fonds, nous l'étions sur la forme du Message. Mmes et MM. les Conseillers communaux, nous ne voulons plus de Messages d'une telle qualité comme le Message n° 22.

Sur le fond, le groupe socialiste constate que concernant la patinoire Saint-Léonard, je m'excuse toujours la BCF-Arena, la collectivité publique comme la Ville a en fait plusieurs choix.

1. Ne rien faire. En réalité ce n'est pas vraiment un choix, ce n'est que reporter la problématique au lendemain, à plus tard, et c'est une manière de faire de la politique incompatible avec l'adage que vous connaissez tous "gouverner c'est prévoir".
2. Ne rien changer. C'est-à-dire que la Ville reste propriétaire de la patinoire Saint-Léonard ou de la BCF-Arena, et est donc également seule responsable de cette patinoire. Le jour "J", ce sera la Ville qui devra, à elle seule, financer la rénovation et/ou la démolition et le remplacement par un autre bâtiment d'intérêt général. Ce sera toujours à la Ville à financer le mobilier de cette patinoire, même si ce mobilier profite avant tout au HC Fribourg-Gottéron. Les plus anciens d'entre nous se rappellent peut-être des débats que nous avons eus lors de la législature précédente, lorsqu'il s'agissait de budgétiser ou pas un montant de 10'000 francs pour les buts du HC Fribourg-Gottéron. Donc ça serait le statu quo. Il est vrai qu'on pourrait très bien admettre ce statu quo qui, dans sa globalité, a fonctionné plus ou moins ces derniers 35 ans et pourrait donc également, à priori, fonctionner encore durant 35 ans ou 40 ans, quitte à ce que la Ville continue donc de financer les buts du HC Fribourg-Gottéron.

3. Tout changer. On change tout. Cela veut dire, par exemple, tout simplement vendre cette patinoire. A qui? Au plus offrant, au HC Fribourg-Gottéron, par exemple, ou peut-être au CP Berne SA qui priverait ainsi son rival d'une patinoire. Cela aurait certes l'avantage à court terme de renflouer les caisses de la Ville, et, excusez-moi du terme, de se débarrasser de cette patinoire et des frais y afférents.

Car il est vrai que le soutien en sport professionnel n'est pas forcément une tâche publique classique et primordiale des Communes fribourgeoises. Toutefois, la Ville perdrait d'un coup une grande surface dans un secteur stratégique, ce qui est bien évidemment contraire à la politique foncière menée par le Conseil communal et soutenue par le groupe socialiste.

4. Changer ce qu'il faut changer, garder ce qu'il faut garder.

Vous l'aurez compris, la majorité du groupe socialiste, moins les abstentions, opte pour cette quatrième proposition. En effet, cette majorité estime que la situation prévalant aujourd'hui n'est pas satisfaisante, le risque financier et sécuritaire concernant la patinoire Saint-Léonard ou la BCF-Arena étant quasi totalement à la charge de la Ville et, en cela, en sa défaveur.

Toutefois, nous n'estimons pas opportun que la Ville se sépare complètement du terrain en question, laissant la main libre à n'importe quel investisseur de développer quasiment ce qu'il souhaite sur ce secteur qui abrite aujourd'hui cette patinoire. Pour un développement cohérent du site sportif Saint-Léonard, il est impératif que la Ville garde une certaine mainmise sur l'entier du secteur. Et c'est donc ces considérants-là qui amènent notre groupe à soutenir l'option du DDP proposée par le Conseil communal, même si la durée des 60 ans a fait grincer certaines dents au sein de notre groupe.

Pour ce qui est des aspects techniques, juridiques et financiers de cette opération, je ferai assez bref. Finalement, on rejoint passablement les critiques et les questionnements qui ont été soulevés par les différents intervenants jusqu'à présent. Si ce n'est qu'à nos yeux, c'est avant tout à la Commission financière, qui était chargée d'examiner ce Message, de soulever ces questions tout à fait pertinentes et de recevoir les réponses qui s'imposent. Et à ce stade-là, notre groupe dans sa majorité encore une fois, fait entièrement confiance au Conseil communal en ce qui concerne les négociations avec L'Antre SA, évidemment dans le but de préserver les intérêts de la Ville et également l'avis d'experts des membres de la Commission financière qui ont siégé, qui ont examiné ce Message et qui ont donné leur aval.

Pour ce qui est du montant de 8 millions de francs, à titre de participation financière aux travaux de rénovation et d'agrandissement, je me permets de rappeler que ce montant figurait déjà au Plan financier 2017-2021 avec un début d'amortissement en 2020 par 560'000 francs annuellement. En d'autres termes, dès 2020, ce subventionnement grèvera lourdement les finances de la Ville, mais cela, nous le savions déjà avant la présentation de ce Message, donc ce n'est pas une nouvelle. Le groupe socialiste estime que cet apport financier de la Ville, et ça a déjà été dit, est donc très généreux. Et, pour répondre rapidement à l'intervenant rapporteur du groupe UDC, en fait, en 2021, vu qu'on sera une Commune fusionnée avec Granges-Paccot, évidemment que cet amortissement sera aussi inclus dans la nouvelle Commune. Ainsi, la Commune de Granges-Paccot participera également à l'amortissement de cet investissement, donc à ce niveau-là, il n'y a pas de souci.

Par contre, et là je m'adresse de nouveau au Conseil communal, notre groupe met en garde que nous n'accepterons pas que d'autres investissements dans des infrastructures sportives également très attendues et surtout destinées aux sports populaires soient repoussés en raison de ce subventionnement extraordinaire de 8 millions de francs. Je pense ici notamment au nouveau terrain de foot au Schoenberg qui, selon le même Plan financier, devrait également être amorti dès 2020 par 250'000 francs annuellement.

Chers responsables de L'Antre SA - il n'y a que des hommes dans ce Conseil d'administration -, chers/ères supporters/trices du HC Fribourg-Gottéron, chers/ères collègues, en soutenant le Message n° 22, la majorité du groupe socialiste prend ses responsabilités et souhaite que la nouvelle patinoire Saint-Léonard, ou la BCF-Arena, ou le nouveau nom qu'on lui donnera, réponde aux attentes formulées par les utilisateurs, qu'elle fasse rayonner le club et la ville dans toute la Suisse, comme cela nous est promis d'une manière très éloquente. Mais, en acceptant ce Message, notre groupe estime que la Ville a largement donné à ce niveau. Partant, nous sommes d'avis que l'entier du risque financier et juridique de construction et d'exploitation revient dorénavant à L'Antre SA et non plus à la Ville. Il ne saurait être question que la Ville mette, encore une fois et plus tard, la main au porte-monnaie.

C'est avec ces considérants que la majorité du groupe, avec passablement d'abstentions, votera l'entrée en matière de ce Message avec l'amendement de la Commission financière.

Rugo Claudio (PA). Entre nous, entre deux. D'un côté P1, et de l'autre P2, d'où le nom L'Antre SA.

Pour continuer sur le kilomètre lancé par M. C. Giller, je peux confirmer l'acceptation des invitations répétées de notre estimé Syndic, particulièrement en été, si la patinoire pouvait se transformer en vélodrome.

Vous nous dites que Migros a trouvé de bonnes solutions. Et bien M. Duttweiler était un précurseur, un vrai artiste, qui visait le bien-être de toutes et de tous au travers de l'art. Lui aussi s'était présenté seul en politique.

Je rassure M. M. Page, Conseiller général CG-PCS, concernant les futurs morts, les frais de déplacement des corps seront réduits, étant donné la proximité du cimetière.

Le fond et la forme.

Souvent, on commence le débat là-dessus étant donné que je me focalise souvent sur la forme, contrairement à mes collègues MM. O. Collaud et E. Moussa, qui ont développé sur ce Message le fond, moi je vais m'attaquer à la forme:

- en page 13, après "or, il apparaît..." je pense que l'on ne doit pas mettre de virgule, je me suis fait corriger dernièrement à ce sujet;
- en page 13, "les travaux projeté" prennent un "s";
- je me demande si le Conseil communal cherche à diluer son pouvoir de décision, car en page 11, il est noté: "*C'est également elle seule qui sera responsable du respect des décisions des décisions et des contrats de subventionnement*". Je ne sais pas s'il nomme une Commission pour que ceux-ci décident, d'où les deux décisions.

Marchioni Pierre (UDC). Une petite chose m'étonne, mais il est possible que ma mémoire me joue des tours. Le Vice-Président de la Commission financière, qui a admirablement dirigé les débats de ladite Commission, va pouvoir le confirmer ou l'infirmer. Il me semble que la Commission financière, à l'unanimité, avait demandé qu'à l'article 3 on ait une modification, respectivement un ajout. Un ajout qui s'intitulait "le versement des 8 millions de francs n'interviendra au plus tôt que lorsque le permis de construire sera définitif et exécutoire". Or, dans l'erratum que nous avons reçu à l'entrée, je ne vois pas de modification dans ce sens-là, sinon une phrase tracée en début du Message "le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures". Je ne sais pas si quelque chose a été modifié. Peut-on confirmer si ma mémoire est défaillante ou si elle est encore bonne.

Ingold François, Président de la Commission financière. M. P. Marchioni, j'ai dit que la Commission financière allait faire un amendement à l'article 3. Nous le voterons tout à l'heure. Ce n'est pas votre mémoire, ce sont vos oreilles. (Rires).

Steiert Thierry, Syndic. Je voudrais ajouter quelque chose au sujet de la question. Nous nous trouvons dans le contexte particulier où le Conseil communal n'a pas siégé depuis la séance de la Commission financière, qui a proposé cet amendement. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas formellement de projet bis sous les yeux aujourd'hui. Cependant, le Conseil communal, par échange de courriels, a néanmoins admis cet amendement. Nous n'avons donc pas traité cet amendement, comme nous l'aurions fait si nous avions siégé la semaine dernière qui était une semaine de vacances.

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Je n'interviendrai pas sur l'objet qui vient d'être évoqué. Suite aux différentes interventions des groupes et de mes collègues, je voudrais quand même rappeler que Fribourg-Gottéron est un club privé, animé par des privés, et qu'il est possible qu'un club privé décide d'aller s'installer ailleurs parce qu'il n'a pas le confort, la largesse et les conditions dans lesquels il doit évoluer. C'est arrivé à des sociétés qui étaient un peu moins privées que le club HC Fribourg-Gottéron. Pour ne pas les nommer, le Groupe E, qui a décidé d'aller s'installer ailleurs parce qu'il n'avait pas satisfaction sur l'écrin qu'il désirait. Je crois qu'on devrait quand même réfléchir à ces possibilités que peut avoir un club privé de trouver une hospitalité ailleurs, même, et c'est dommage, si à l'intérieur de ce club et dans le nom du club il y a, et on devrait en être fiers, Fribourg et Gottéron.

Steiert Thierry, Syndic. Tout d'abord, j'aimerais remercier tous les groupes et les intervenants qui ont, de manière presque unanime, admis la nécessité d'agir, la nécessité de soit rénover et d'agrandir ou, en tout cas, de modifier les conditions de la patinoire communale actuelle, quand bien même tout le monde ne s'accorde pas forcément sur l'option à choisir.

En ce qui concerne M. C. Giller pour le groupe UDC, je vous remercie d'admettre la nécessité de faire quelque chose et d'avoir reconnu que ce projet-là est meilleur que le précédent, celui qu'on appelait communément "Losinger" qui avait, lui aussi, ses avantages et ses inconvénients. Un des avantages était effectivement que le club aurait pu continuer de jouer dans l'ancienne patinoire jusqu'à la réalisation finale et définitive de la nouvelle patinoire, puis aurait pu ensuite déménager. L'inconvénient du projet que nous présentons aujourd'hui, c'est qu'évidemment il va falloir mettre sur pied une organisation de chantier, qui sera relativement compliquée puisque, en principe, durant deux saisons, il faudra continuer à jouer des matchs et à travailler sur la patinoire. Ceci est faisable, les architectes l'ont confirmé. Vous avez posé un certain nombre de questions, notamment en ce qui

concerne les risques à long terme pour la Ville, et le souhait qu'aucune aide financière supplémentaire de la Ville ne soit octroyée au club si d'aventure celui-ci devait se trouver dans une situation difficile, ce qui a été le cas par le passé. Evidemment qu'avec le projet que nous vous proposons aujourd'hui, la Ville ne s'engage aucunement à octroyer quoique ce soit d'autre que ce qui figure dans ce Message: les 8 millions de francs en subvention directe, le DDP gratuit - j'y viendrai tout à l'heure -, et les échanges qui seront conclus dans les diverses conventions, c'est-à-dire, les règles qui gèreront l'exploitation des deux patinoires, à savoir, les flux respectifs entre la Ville et Gottéron SA pour l'utilisation de la P1, respectivement de la P2, qui elle, reste en propriété de la Ville de Fribourg. En ce qui concerne les points relevés, soi-disant lacunaires, comme la durée du DDP, c'est un point qui a aussi été soulevé par d'autres intervenants. En effet, on peut considérer que ce DDP est relativement long. Je ne vous cacherai pas que les investisseurs de L'Antre SA ont souhaité un DDP plus long que celui-ci pour pouvoir garantir une durée la plus longue possible de leur investissement. Nous avons pu nous accorder sur les 60 ans, ce qui est, à notre avis, la limite supérieure. Il est clair aussi que l'on ne pourra pas "laisser aller" cette patinoire durant 60 ans. Il faudra que le bénéficiaire du DDP, c'est-à-dire L'Antre SA, entretienne cette patinoire. Il y aura probablement des travaux importants à faire dans quelques décennies, mais nous ignorons l'ampleur qu'auront ces travaux. Concernant la gratuité du DDP, effectivement celle-ci gratuite est indispensable dans le sens où... Alors on peut dire que la règle qui a été établie par l'Etat qui fixe un maximum de subventionnement cantonal à 15 millions de francs à condition que l'autre collectivité publique contribue de manière analogue. Par autre collectivité il est sous-entendu, la Ville - puisque ça peut difficilement être une autre collectivité publique, quoiqu'on veuille bien dire. Et vous pouvez imaginer ce que nous répondrait la Commune voisine de Granges-Paccot ou d'autres Communes voisines si on allait frapper à leur porte pour leur demander de contribuer à ce projet-là, ça serait relativement difficile. Ce DDP gratuit est indispensable pour pouvoir valoriser l'entier de la subvention communale à raison de 15 millions de francs, c'est-à-dire: les 8 millions de francs que nous avons toujours définis comme le montant qui était raisonnablement défendable pour la collectivité publique qu'est la Ville de Fribourg avec sa taille avec sa capacité financière, et le DDP qui en étant valorisé à 7 millions permet d'atteindre le montant de 15 millions de francs. Ce qui fait que le Canton va également pouvoir octroyer un montant maximum de 15 millions de francs. Vous dites qu'avec ce projet-là, la Ville devient finalement le sponsor principal du club. C'est peut-être un peu fort. Mais effectivement, nous avons toujours été un sponsor important, vu que nous avons pris en charge l'exploitation de la patinoire communale et que nous avons également perçu des recettes. Je crois que la Commission financière a obtenu toutes les réponses aux questions qu'elle avait posées, notamment sur l'analyse des recettes et des charges, avant et après, pour autant que l'on puisse faire ces estimations aujourd'hui. En ce qui concerne vos remarques relatives aux contrôles de sécurité et au prix de la bière, respectivement à la température de la bière servie dans la patinoire, vous comprendrez qu'effectivement, ceci n'est pas de notre compétence. En ce qui concerne votre remarque sur les panneaux solaires, je peux vous confirmer que le PAD demande, pour autant que cela soit compatible avec l'installation du toit végétalisé, des panneaux solaires également. Finalement, au sujet du concept de mobilité, je regrette si vous estimez qu'un parking de 300 places est trop petit à cet emplacement-là et qu'il faudrait prévoir un stationnement dix fois plus grand. Je vous assure que les 300 places ont déjà été relativement difficiles à faire "avalier" aux autorités cantonales, étant donné que dans ce périmètre, la politique de stationnement doit être sévère et rigoureuse en raison de la planification directrice qu'est le PA2, notamment. Il est clair que nous ne voulons pas drainer encore davantage de circulation dans ce périmètre. Si nous avons une justification pour augmenter la capacité de ce parking en le rehaussant de deux étages, c'est notamment parce que nous avons une augmentation de la capacité d'accueil de la nouvelle patinoire et que nous allons à terme construire la piscine avec des surfaces en vertical sur la parcelle des

anciens Abattoirs et que ce parking pourra également servir à cette infrastructure. En effet, en construisant sur la parcelle des Abattoirs, on n'aura évidemment plus les places de stationnement d'aujourd'hui. C'est ainsi que nous avons pu justifier ces 300 places. Sinon, nous n'aurions pas eu de préavis positif ou de décision positive de l'autorité cantonale.

Je reviens brièvement sur les interventions de M. M. Page pour le groupe CG-PCS. Je vous remercie aussi d'avoir admis la nécessité d'intervenir sur l'actuelle patinoire. Vous avez également mis le doigt sur les exigences de sécurité dans l'actuelle patinoire. C'est effectivement un aspect qui nous tient à cœur et je peux vous assurer que si le club n'était pas venu avec un nouveau projet, qui maintenant arrive à maturité, nous aurions été obligés, à terme mais à relativement court terme, d'agir pour démanteler une partie des infrastructures qui sont actuellement construites dans cette patinoire. Vous posiez la question "que se passerait-il en cas de déconfiture du club?". Avec le projet qui vous est soumis aujourd'hui, le risque en cas de faillite du club - que personne ne souhaite ici -, sera porté sur le club et sur L'Antre SA. Ce que nous voulions éviter, c'est justement ce qui s'est passé par exemple à Neuchâtel avec le club de football Xamax, où la Ville a construit une infrastructure extrêmement coûteuse et importante. Malheureusement, un désastre s'est produit, tout le monde connaît l'histoire. La Ville de Neuchâtel s'est finalement retrouvée avec un mastodonte, avec des frais d'exploitation monumentaux, qui ne servaient plus à grand-chose. A présent, il me semble que le club remonte, mais c'est effectivement un risque qui est extrêmement important et que nous voulons justement éviter. Nous l'évitons en reportant ce risque sur L'Antre SA, puisque c'est cette société, respectivement le club, qui le supportera. Vous avez posé la question de la règle que le Conseil d'Etat a fixée, soit d'octroyer un maximum de 15 millions de francs de subvention cantonale à condition que l'autre collectivité publique, toujours sous-entendu la Ville, en mette autant. Effectivement, on peut le considérer comme une prise d'otage ou comme une règle unilatérale. Cette règle est effectivement totalement unilatérale et il ne nous appartenait pas de décider quelle serait la valorisation du DDP. La seule décision que la Ville a prise était qu'elle allait mettre 8 millions de francs, ni plus ni moins. Elle n'allait certainement pas mettre 15 millions de francs. Vous avez raison, M. Page, la capacité financière du Canton est infiniment plus importante que celle de la Ville et on peut qualifier, je ne dirais pas de malhonnêteté, mais en tout cas de témérité de vouloir demander à la Ville une contribution égale à la subvention cantonale. La Ville a décidé de mettre 8 millions de francs. Il appartenait au Canton de dire oui ou non. Ce DDP, nous le valorisons à 7 millions de francs. Le Canton aurait pu nous dire qu'il ne le valorise qu'à 5 millions de francs ou à 3 millions de francs. Cela aurait évidemment eu pour conséquence une subvention inférieure de la part du Canton, mais cela n'aurait pas été le problème de la Ville. Vous avez aussi parlé du DDP gratuit. J'y ai fait allusion tout à l'heure. Pour nous, il était indispensable, et pour L'Antre SA aussi, que ce DDP soit gratuit pour que le club puisse fonctionner. Il serait prévu dans le montage financier, fait par le HC Fribourg-Gottéron, que celui-ci devra s'acquitter d'un loyer beaucoup plus élevé que ce qu'il paye aujourd'hui, puisqu'il devra aussi faire face à des amortissements et à des frais beaucoup plus importants pour cette nouvelle patinoire. De lui demander en plus une contribution pour le DDP, une rente, n'aurait tout simplement pas été possible. Mis à part ceci, j'aimerais aussi rappeler qu'un nombre important d'autres villes, notamment aussi des villes de la même taille que Fribourg ou d'une taille comparable, ont investi plus que ces 8 millions de francs et que le DDP gratuit que nous donnons. Je peux parler par exemple de la Ville de Bienne qui a, via un DDP, investi des montants bien plus importants dans la nouvelle patinoire. Je ne parle pas de Zoug, qui a payé l'intégralité de la nouvelle patinoire ou d'autres villes qui ont mis des montants infiniment plus importants.

Je vous remercie aussi, M. A. Sacerdoti, pour le groupe DC/vl, de vos explications. J'admets également que le Message, ce qui a aussi été relevé par d'autres intervenants, ne répond pas à

toutes les questions qu'on peut légitimement se poser. Ce Message aurait dû comprendre une introduction et une contextualisation beaucoup plus complète et claire pour que l'on puisse éviter peut-être de poser une bonne partie des questions qui ont été posées ce soir. Vous avez aussi parlé du risque de faillite, je crois que j'y ai répondu. Vous allez déposer une demande d'amendement que vous formulerez, je pense, tout à l'heure. Je n'ai pas eu le temps de la noter intégralement, mais j'ai cru comprendre que c'est une formulation qui peut être acceptée par le Conseil communal. Nous y viendrons tout à l'heure.

Finalement, je rebondis sur les interventions de M. O. Collaud et du groupe des Verts. Je regrette bien sûr que, d'une part, le groupe des Verts soutienne le principe du DDP et la nécessité de travailler sur cette patinoire et de réaliser une nouvelle infrastructure, mais en même temps rejette le projet. Encore une fois, on peut comprendre que le Message n'a pas forcément été très clair, mais nous espérons que via les réponses que nous avons données, tant à la Commission financière que dans les séances de groupe, nous estimions avoir donné des réponses suffisantes aux interrogations que les Conseillers généraux pouvaient se poser. Vous avez posé la question de la base légale pour investir les 8 millions de francs dans une société privée. Je peux vous confirmer que le Service des communes a été interrogé formellement sur ce point-là, également sur la question de l'investissement et de l'amortissement. La loi sur les Communes, selon le Service des communes, permet d'octroyer un montant de 8 millions de francs en tant que subvention d'investissement sur une décision du Conseil général avec un amortissement à 7% sur 15 ans qui était, comme M. E. Moussa l'a relevé tout à l'heure, déjà prévu dans le Plan financier 2018-2021. 15% sur sept ans étant la normale pour une subvention d'investissement, mais la durée de vie de l'objet doit pouvoir être prise en compte. Ainsi, sur 15 ans, aucune objection ne pourra être faite, selon le Service des communes.

M. J.-P. Wolhauser, au nom du groupe libéral-radical, a posé un certain nombre de questions. Vous avez tout d'abord également admis la nécessité de rénover et d'agrandir cette patinoire et vous considérez que le risque financier est important pour la Commune. Nous vous répondons que le risque financier est justement moins important pour la Commune que si nous avions, soit croisé les bras et rien fait, ou si nous avions, nous, pris en charge la construction de la nouvelle patinoire comme ça s'est fait en 1982 dans un contexte qui était complètement différent que celui que nous connaissons aujourd'hui. Vous avez demandé un représentant de la Commune dans la Commission de bâtisse. Alors je vous répondrai qu'il n'y aura pas forcément de Commission de bâtisse comme cela est le cas dans des projets de constructions publiques puisqu'un privé n'est pas soumis aux mêmes contraintes formelles. Par contre, il y a une coordination permanente qui est assurée entre les projets de la Ville, entre le projet P2, entre les espaces publics et entre le projet P1, ne serait-ce que par le fait que les architectes qui travaillent sur la P1 suivent également, en tant que coordinateurs, les projets de la Ville sur la P2 et les espaces publics. Donc il y a une coordination qui est assurée et la Ville évidemment va aussi s'inquiéter de la qualité des travaux réalisés sur la P1. Vous avez demandé une étude statique de l'agrandissement. Evidemment, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Toutefois, je pars du principe que les architectes et les ingénieurs qui vont travailler sur la P1 sont suffisamment armés et professionnels pour s'inquiéter de la stabilité statique permettant le projet tel qu'il est décrit dans le Message. J'en viens au paiement des 8 millions de francs qui doit être subordonné à la signature des conventions. En fait, le paiement de 8 millions de francs, selon l'amendement proposé par la Commission financière et accepté par le Conseil communal sera subordonné à l'entrée en force du permis de construire. Nous allons en parallèle, bien sûr, travailler sur les conventions. Je ne peux pas garantir que les conventions seront toutes sous toit, mais en principe, elles le seront au moment où les 8 millions de francs seront ou commenceront d'être versés. Vous avez demandé quelles sont les garanties de financement du

projet. En d'autres termes, est-ce que L'Antre SA est en mesure d'assurer le financement de ce projet qui est aujourd'hui estimé à des ordres de grandeur de 80 millions de francs? Les porteurs de projet de L'Antre SA nous ont informés qu'aujourd'hui sur le solde qu'ils doivent eux investir, c'est-à-dire en sus des subventions publiques, 80% de ces investissements sont acquis aujourd'hui. Je peux aussi vous informer que L'Antre SA a décidé tout récemment d'une augmentation de capital et dispose aujourd'hui d'un capital de 22,5 millions de francs. Ceci devrait suffire pour assurer la poursuite et la réalisation de ce projet. J'ai déjà répondu à la question concernant l'amortissement à 7% sur 15 ans. Il s'agit d'un calcul qui a été validé par le Service des communes. En ce qui concerne la question sur les charges et les recettes avant et après, je crois que nous avons répondu de manière très complète à la Commission financière en faisant une estimation des coûts et des recettes que nous avons aujourd'hui avec les deux patinoires. Il s'agissait de définir ce qui est attribuable à la P1 et ce qui est attribuable à la P2, en faisant des estimations pour l'exploitation future. Nous partons clairement du principe que ce sera soit égal, voire moins, pour la Ville de Fribourg. En tout cas, nous ne faisons pas une mauvaise affaire avec cette opération.

Sie haben uns klar aufgefordert, dass keine zusätzliche Belastung für die Gemeinde entstehen darf. Das Projekt, das wir heute unterbreiten, hat genau zum Gegenstand, dass hier keine zusätzlichen Belastungen entstehen. Die zusätzlichen Belastungen, die wären entstanden wenn wir als öffentliche Hand weiterhin die Eishalle betrieben hätten, sie renoviert hätten und das Risiko auf uns genommen hätten, die weiteren Finanzierungen und Ausbauten tragen zu müssen.

Zur Qualität der Botschaften, da kann ich ihnen beipflichten, diese Botschaft war in der Tat nicht die Qualität, die wir uns in der Regel wünschen. Wir werden in Zukunft Botschaften unterbreiten, die klarer formuliert sind.

M. E. Moussa, je peux vous confirmer qu'ici c'est Fribourg! Effectivement, et c'est justement la raison pour laquelle nous avons opté pour ce projet et pas pour un autre. Ici c'est Fribourg. Nous avons un projet qui correspond aux réalités fribourgeoises. J'ai pu l'expliquer à la Commission financière en utilisant la métaphore suivante consistant à dire que dans le contexte dans lequel on se trouve - toutes les Villes et toutes les Communes de Suisse qui ont un club en Ligue Nationale A sont confrontées plus ou moins au même problème que nous rencontrons aujourd'hui - on peut opter pour un tas de choses, on peut choisir à l'extrême, de ne rien faire. On peut dire que ce n'est pas notre problème, c'est du sport business, on ignore complètement la valeur d'un tel club soit pour les mouvements juniors, soit pour le rayonnement du nom de la Ville et du Canton, etc. C'est une option. Pour nous, elle n'est pas défendable. A l'autre extrême, vous trouvez des collectivités publiques qui trouvent que de construire une nouvelle patinoire à 80, à 100, voire à 120 millions de francs pour ce club, c'est génial, c'est merveilleux, et qui financent ça. Ceci est tout aussi indéfendable pour la Ville de Fribourg. Le projet que nous vous proposons aujourd'hui, correspond aux réalités de la Ville de Fribourg, du Canton de Fribourg et de ce que peut et veut faire la Ville pour ce club. Je ne reviens pas sur la qualité du Message, j'ai abondamment parlé de ces questions-là. En ce qui concerne la durée du DDP également, je crois que j'ai déjà répondu aux questions. Je vous remercie M. E. Moussa et le groupe socialiste de nous faire confiance sur le fait que nous serons en mesure de négocier de manière correcte et en défendant les intérêts de la Ville de Fribourg, les conventions avec L'Antre SA et avec le club, s'agissant de l'exploitation future de la patinoire. Nous vous confirmons que nous n'avons pas l'intention d'investir d'autres montants que les 8 millions de francs et le DDP de 7 millions de francs. Nous avons aussi l'intention de ne pas reporter d'autres investissements sportifs en raison de ces 8 millions de francs.

Je crois que j'ai plus ou moins répondu à toutes les questions, si ce n'est à celle de M. C. Rugo. Effectivement, nous pourrions, en cas de reprise anticipée de la patinoire, en faire un vélodrome. Ce serait une option. D'autres options seraient aussi envisageables. Nous n'espérons pas devoir en arriver là, mais l'infrastructure serait là. On pourrait certainement la valoriser autrement que comme patinoire.

Le Président. M. J.-P. Wolhauser, je crois que vous vouliez vous déterminer après la réponse de M. le Syndic sur une demande de renvoi ou une demande de non-entrée en matière. Qu'avez-vous décidé?

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Mon groupe a décidé le maintien du renvoi.

Le Président. Je suis donc saisi d'une demande de non-entrée en matière de M. O. Collaud, au nom du groupe des Verts et d'une demande de renvoi de M. J.-P. Wolhauser, au nom du groupe PLR. M. O. Collaud maintenez-vous formellement votre demande?

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts maintient formellement la demande de non-entrée en matière.

Vote 1

La demande de non-entrée en matière est refusée par 49 voix contre 12 et 8 abstentions.

Ont voté pour la non-entrée en matière: 12 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Papaux David (UDC), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

Ont voté contre la non-entrée en matière: 49 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Casabene Thévoz Anne (PS), Dupré Bernard (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Stevan Nicolas (PS), Zurich Simon (PS)

N'a pas voté: 1 Marie-Gertrude Morel-Neuhaus ((PLR)

Vote 2

La demande de renvoi est refusée par 40 voix contre 23 et 7 abstentions.

Ont voté pour le renvoi: 23 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Papaux David (UDC), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre le renvoi: 40 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Ducommun Lorraine (PS), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC-vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Mosoba

Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 7 Casabene Thévoz Anne (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Odermatt Tina (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Zurich Simon (PS)

Examen de détail

Les demandes de non-entrée en matière et de renvoi ayant été refusées, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 22.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Sacerdoti Alexandre (DC/vl). Notre groupe DC/vl propose de reprendre, à cet article 2, la formulation qui se trouve au bas de la page 14 du Message, en toute transparence. Au lieu de dire "Octroi d'un droit de superficie à la société L'Antre SA, pour une durée de 60 ans, sur une parcelle d'une surface de 9'005 m2...", de préciser "Octroi d'un droit de superficie à la société L'Antre SA, pour une durée de 60 ans, à titre gratuit, ayant toutefois une valeur qui a été fixée à 7 millions de francs, sur une parcelle d'une surface de 9'005 m2 à détacher de l'article 8054 du Registre foncier de la Commune de Fribourg".

Ingold François, Président de la Commission financière. Comme la Commission financière n'a pas été saisie par cette proposition, je vous laisse donc toute liberté de choix.

Steiert Thierry, Syndic. Comme la Commission financière, le Conseil communal n'a pas eu connaissance de cette demande d'amendement et n'a pu s'exprimer à ce sujet. A première vue, l'amendement ne nous semble pas problématique en soi. Par contre, pour nous, cela coule de source et ressort du Message. Nous vous proposons donc de ne pas accepter cet amendement, par précaution. Cependant, je peux évidemment assurer que, sur le fond, ceci correspond logiquement à notre opération.

Vote

Proposition d'amendement du groupe DC/vl de modifier l'article 2 ainsi:

" ...

Octroi d'un droit de superficie à la société L'Antre SA, pour une durée de 60 ans, à titre gratuit, ayant toutefois une valeur qui a été fixée à 7 millions de francs, sur une parcelle d'une surface de 9'005 m2 à détacher de l'article 8054 du Registre foncier de la Commune de Fribourg

" ...

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil communal (contre l'amendement du groupe DC/vl): 23 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Bourrier Hervé (PS), Collaud Oliver (Verts), Ducommun Lorraine (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Papaux David (UDC), Ragusa Francesco (Verts), Sabino Sandra (PS), Stevan Nicolas (PS), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la proposition du Conseil communal (en faveur de l'amendement du groupe DC/vl): 36 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC-vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Kilde Gisela (DC-vl), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 11 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), Dupré Bernard (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Kuhn Martin (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Piller Nadège (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

C'est par 36 voix contre 23 et 11 abstentions que le Conseil général accepte l'amendement du groupe DC/vl.

Article 3

Ingold François, Président de la Commission financière. La Commission financière propose l'amendement suivant: Le versement des 8 millions de francs sera réalisé au plus tôt lorsque le permis de construire sera définitif et exécutoire.

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal se rallie à cette proposition d'amendement.

Le Président. Je cite l'article 53 alinéa 2 de notre règlement du conseil général: *"Si le Conseil communal et la Commission se rallient aux amendements ou contre-propositions, le vote qui peut être tacite, porte directement sur le texte amendé ou sur la contre-proposition retenue. Toutefois, un membre peut demander à s'en tenir à la proposition initiale. Il en va de même pour les amendements et les contre-propositions émanant des Commissions".*

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 44 voix contre 11 et 15 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 22, du 19 septembre 2017;
- le Rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le Conseil général décide la mise à disposition de la patinoire Saint-Léonard par l'octroi d'un droit de superficie à la société L'Antre SA sur une parcelle d'une surface de 9'005 m² à détacher de l'article 8054 du Registre foncier de la Commune de Fribourg.

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à procéder à l'opération immobilière suivante:

Octroi d'un droit de superficie à la société L'Antre SA, pour une durée de 60 ans, à titre gratuit, ayant toutefois une valeur qui a été fixée à 7 millions de francs, sur une parcelle d'une surface de 9'005 m² à détacher de l'article 8054 du Registre foncier de la Commune de Fribourg.

L'octroi du droit de superficie ne sera effectif qu'après la rédaction et la signature de l'ensemble des conventions mais avant la début du chantier.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 8 millions de francs à titre de participation financière de la Ville de Fribourg aux travaux de rénovation et d'agrandissement de la patinoire Saint-Léonard. Le versement de 8 millions de francs sera réalisé au plus tôt lorsque le permis de construire sera définitif et exécutoire.

Article 4

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti au taux de 7% par an sur une durée de 15 ans.

Article 5

La décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 30 octobre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain Perritaz

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 44 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC-vl), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC-vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC-vl), de Reyff Charles (DC-vl), Dreyer Jean-Luc (DC-vl), Fasel Blaise (DC-vl), Feyer Jean-François (DC-vl), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hemmer Benoît (DC-vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC-vl), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC-vl), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (DC-vl), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC-vl), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (DC-vl), Schenker Claude (DC-vl), Stevan Nicolas (PS)

Ont voté Non: 11 Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Papaux David (UDC), Ragusa Francesco (Verts), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 15 Casabene Thévoz Anne (PS), Ducommun Lorraine (PS), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC), Zurich Simon (PS)

Le Président. Je lève la séance et vous souhaite une bonne nuit.

Il est 23.31 heures.

Fribourg, le 17 novembre 2017/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Alain PERRITAZ

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI